

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte de l'étude

La crise multiforme que traverse la République Démocratique du Congo a engendré depuis quelques années un phénomène nouveau, celui de milliers d'enfants livrés à leur triste sort dans la rue. Faute de qualificatif approprié pour décrire cette terrible réalité, la société congolaise se convient de les appeler « enfants de la rue », « enfants abandonnés », « phaseurs, chegues »,... bref « *les enfants de personne* » pour mieux traduire la fuite de responsabilité contenue dans ces différentes expressions. Dans le présent rapport, nous préférons utiliser le concept *d'enfants vivant dans la rue (EVDR)* lequel nous paraît quelque peu commode, car la rue ne saurait engendrer des enfants qui lui appartiennent.

Parti de Kinshasa, ce vent a vite atteint la plupart de nos villes et milieux urbains. La proximité du Bas-Congo avec la capitale de la RDC et la présence de deux villes portuaires font de cette province, certes l'une des plus envahies par ce phénomène qui n'est plus à appréhender comme un simple problème social, mais qui tend à devenir un danger social si l'on n'y prend garde ! Mais à ce jour, il y a lieu de constater que le Bas-Congo ne dispose pas encore des données susceptibles d'orienter les décideurs et les organismes qui peuvent intervenir sur ce phénomène ; ce qui constitue la raison d'être de cette étude.

Par ailleurs, en amont de ce problème coexistent plusieurs autres problèmes dont certains en constituent les causes immédiates et/ou lointaines. Parmi eux, l'on peut citer la pauvreté sous toutes ses formes, le divorce ou la séparation des parents, l'afflux des mouvements religieux couplé d'un spiritisme à outrance et d'une religiosité mal vécue au Congo, les mouvements migratoires forcés par les guerres qui ont envahi la zone Afrique centrale, l'atomisation de la famille africaine, les naissances effectuées par des unions sans protection juridique, ...

Les unions sans protection juridique et les séparations fortuites qui en découlent sont souvent les causes qui engendrent une deuxième catégorie de victimes outre les enfants ; ce sont les femmes. Abandonnées, divorcées ou veuves, elles se retrouvent seules avec une litanie d'enfants à élever sans ressources conséquentes. Au-delà de l'exclusion sociale dont ils sont victimes, la précarité de la vie menée rend finalement ces deux groupes de personnes vulnérables à tous égards. Pour diverses raisons, certains enfants choisissent le « salut » par la fuite du toit familial, et la lutte pour la survie les conduit alors à se livrer à n'importe quelle activité mettant même leur vie en péril dans la rue !

Face à cette situation, il est impérieux de trouver des solutions qui favorisent la vie familiale et l'épanouissement de ses membres. Une première solution réside dans la réunification familiale. La présente étude se propose précisément de rechercher et de proposer des solutions permettant à la famille réunifiée de jouer correctement son rôle de premier agent socialisant. Cela exige donc une approche multidimensionnelle et pragmatique pour redonner à cette catégorie de personnes l'espoir d'une vie renouvelée avec la famille et la société.

2. Objectifs de l'étude

a) Objectif général :

L'objectif général poursuivi par cette étude est de déterminer l'importance du phénomène en vue d'aboutir à l'élaboration des stratégies d'intégration sociale en faveur des enfants et des femmes victimes de l'exclusion sociale.

b) Objectifs spécifiques :

- Déterminer l'importance du phénomène d'exclusion sociale dans les sept zones de convergence de l'UNICEF/Antenne du Bas-Congo ;
- Identifier les causes d'exclusion familiale touchant les enfants et les femmes et mesurer leur fréquence en vue des actions concrètes pouvant conduire à leur réduction sinon à leur éradication ;
- Déceler les attentes de ces enfants & femmes en vue d'en tenir compte dans la recherche des alternatives à la réunification familiale,
- Proposer des stratégies appropriées pour favoriser un processus de réunification pacifique et durable à travers des « Centres de Transition Rue-Famille (C.T.R.F.) » en ce qui concerne les enfants ;
- Proposer les formes d'appui et des activités génératrices des revenus pouvant alléger le poids économique des ménages dirigés par les femmes ou des familles d'accueil des enfants, et servir de substituts aux différentes stratégies de survie développées par ces enfants dans leur organisation sociale actuelle ;
- Répertorier les structures d'encadrement capables de jouer la médiation entre les enfants et les familles d'accueil dans l'hypothèse de la réunification véritable, effective et durable.

3. Contenu du rapport

Après cette introduction générale, la suite de ce rapport est constituée d'un premier chapitre qui présente la démarche méthodologique suivie pour réaliser l'enquête. Les deuxième et troisième chapitres présentent les résultats d'enquête sur les alternatives de la réunification des femmes et des enfants en rupture familiale ou victimes d'exclusion sociale. Le quatrième et dernier chapitre présente un panorama des structures d'accueil et d'accompagnement des enfants vulnérables qui fonctionnent dans la province du Bas-Congo.

CHAPITRE I : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Introduction

La faible disponibilité des travaux antérieurs réalisés sur les enfants et les femmes en rupture familiale a nécessité que la démarche méthodologique suivie dans la réalisation de cette enquête soit plutôt pragmatique. L'objet de ce chapitre est donc de renseigner sur la démarche suivie pour la collecte et l'analyse des données à travers les cinq sections suivantes qui présentent :

- i) le choix méthodologique (section 1.1) ;
- ii) la méthode d'échantillonnage (section 1.2) ;
- iii) les outils de collecte des données (section 1.3) ;
- iv) la méthode de collecte des données (section 1.4) ; et
- v) l'exploitation des données (section 1.5)

I.1 Choix méthodologique

L'approche méthodologique suivie tout au long de cette enquête c'est l'approche descriptive et contingente. Elle tient compte de la particularité de chacune de deux catégories de sujets concernés par l'étude : les femmes et les enfants vivant dans la rue (EVDR). Parmi ces derniers, on peut distinguer ceux qui travaillent et vivent dans la rue de ceux qui travaillent dans la rue et vivent en famille.

Les enfants, et particulièrement ceux qui sont privés de milieu familial, forment une catégorie sociale qu'il fallait aborder avec beaucoup de délicatesse pour les amener à collaborer positivement à la réalisation de l'enquête. De même, la susceptibilité des femmes chefs des ménages est telle qu'il fallait les aborder avec beaucoup de courtoisie pour obtenir leur collaboration, sinon c'est la réticence qui s'en suivait. Dans les deux cas, l'analyse et l'interprétation de résultats issus des données qu'ils ont fournies lors des interviews accordées à nos enquêteurs tiendront compte de toutes ces particularités. Ainsi, le questionnaire d'enquête n'a pas suffi pour collecter la bonne information ; il a été complété par des focus group organisés ici et là en vue de nous rapprocher le plus possible de la réalité de ces femmes et enfants.

I.2 Méthode d'échantillonnage

Cette section présente la méthode d'échantillonnage utilisée c'est-à-dire les unités de sondage, les bases de sondage, la taille de l'échantillon et la répartition des unités enquêtées par site. Mais il convient de rappeler avant tout que la présente étude s'étend spatialement sur les sept zones de santé de convergence qui forment le rayon d'action de l'UNICEF/Antenne du Bas-Congo. Il s'agit des zones de santé de Boma, Seke-Banza, N'zanza/Matadi, Kuilu-Ngongo, Mbanza-Ngungu, Gombe-Matadi et Boko-Kivulu.

Chaque zone de santé est subdivisée en aires de santé. Globalement, l'UNICEF intervient sur 102 aires de santé dont 86 ont été revitalisées jusqu'en décembre 2004. C'est donc au sein de ces 86 aires que sera tirée la population qui formera notre échantillon.

1.2.1 Unités de sondage

Tenant compte des limites géographiques présentées ci-haut, les unités de sondage ci-après ont alors été retenues pour notre enquête :

a) Pour le cas de femmes chefs des ménages (vivant sans leurs époux) :

- * Au premier degré : unité primaire (UP) = la zone de santé
- * Au second degré : unité secondaire (US) = l'aire de santé
- * Au troisième degré : unité tertiaire (UT) = le ménage dirigé par une femme

b) Pour le cas des enfants vivant dans la rue :

- * Au premier degré : unité primaire (UP) = la zone de santé
- * Au second degré : unité secondaire (US) = l'aire de santé
- * Au troisième degré : unité tertiaire (UT) = le site où se regroupent les EVDR

Alors que les unités primaire et secondaire sont les mêmes dans les deux cas, les unités tertiaires sont plutôt différentes, car les femmes concernées par notre enquête ont pour la plupart une adresse plus ou moins fixe dans un quartier donné de l'aire de santé retenue. Les EVDR, quant à eux, sont à localiser dans des sites où ils se regroupent facilement à certaines heures indiquées. Le travail des enquêteurs consistait alors à trouver le meilleur moment et utiliser des tactes appropriés pour les interviewer en ce moment-là.

1.2.2 Bases de sondage

Les unités primaires retenues dans cette enquête sont les sept zones de santé de convergence dans lesquelles l'UNICEF/Antenne Bas-Congo porte ses interventions. La base de sondage des unités secondaires est constituée par la liste de 86 aires de santé revitalisées par l'UNICEF jusqu'en décembre 2004.

Au troisième degré, le sondage a été fonction de la présence d'une femme seule chef de ménage dans la parcelle pour le premier cas, et à l'effectivité du regroupement des EVDR dans le site visé pour le second.

1.2.3 Taille de l'échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon vise la collecte des données qui permettent une bonne lecture du phénomène en vue d'une éventuelle généralisation des résultats de l'étude à l'ensemble de la population, le tout se faisant dans les limites acceptables du temps et du budget alloués à l'enquête.

Initialement prévu pour 500 sujets dont 250 femmes et 250 enfants à interroger dans les 7 zones de convergence, l'échantillon de cette enquête a été légèrement modifié pour tenir compte de la présence effective des EVDR dans toutes les zones de santé. Or, il s'est avéré au cours du travail de terrain que dans les zones de santé rurales comme Gombe-Matadi et Seke-Banza, le phénomène des EVDR n'existe pas pour la première et est faiblement observé pour la seconde. Dans la zone de santé de Boko-Kivulu, le phénomène a été observé dans l'aire de santé de Nsele sise à Inkisi, ville située en principe hors zones de convergence de l'UNICEF/Antenne Bas-Congo. Par contre, les femmes chefs des ménages sont les plus nombreuses en milieu rural. Ainsi, l'échantillon final est-il passé de 500 à 520 sujets interrogés, dont 280 femmes et 240 enfants.

1.2.4 Répartition des unités enquêtées par site

La taille globale de l'échantillon étant fixé à 280 pour les femmes et 240 pour les EVDR, la répartition des effectifs au sein de chaque zone de santé a été faite de manière égalitaire pour les femmes, soit 16,66% à chaque zone, alors qu'elle a tenu compte de l'ampleur du phénomène dans la zone pour les EVDR.

Tableau 1.1 Répartition des unités enquêtées par site

Site \ Effectif	Femmes	EVDR	TOTAL
Boma	40	40	80
Seke-Banza	40	20	60
N'zanza/Matadi	40	60	100
Kwilu-Ngongo	40	40	80
Mbanza-Ngungu	40	40	80
Gombe-Matadi	40	0	40
Boko-Kivulu	40	40	80
TOTAL	280	240	520

Il y a lieu de noter que les EVDR se retrouvent plus dans les villes à grande attraction économique que dans les milieux ruraux.

Tenant compte de ce fait, N'zanza à Matadi a été accrédité de 25% de l'ensemble de l'échantillon, Seke-Banza de 8,3% ; toutes les zones de santé restantes de 16,66% chacune, excepté Gombe-Matadi où le phénomène des EVDR n'est pas encore observé.

I.3 Outils de collecte des données

La collecte des données a été faite à l'aide de deux principaux outils : un questionnaire mis à la disposition des enquêteurs et rempli par eux au cours des interviews des sujets concernés, et un guide d'entretien orientant les débats en focus group avec les enquêtés ainsi que les animateurs des structures d'accompagnement des personnes en rupture familiale (Religieuses, Prêtres, Pasteurs et responsables des ONG). Cette approche a permis d'obtenir à la fois des données quantitatives et qualitatives exploitées dans le présent rapport.

1.3.1 Questionnaires d'enquête

Deux questionnaires distincts ont été conçus pour cette enquête, l'un concerne les femmes chefs des ménages, l'autre les EVDR. Chacun d'eux est réparti en quatre modules dont les modules I, II et IV sont identiques pour les deux cas alors que le module III spécifie les conditions de vie de chaque catégorie.

Sommairement, ces quatre modules se présentent comme suit :

Module I : Identification de l'enquêté ou données à caractère personnel

Module II : Mobiles de rupture familiale

Module III : * Conditions socio-économiques du ménage (pour les femmes)
* Organisation sociale des EVDR (pour les enfants)

Module IV : Perspectives de réunification familiale

1.3.2 Guide d'entretien des focus group

Le questionnaire a été le principal matériel de travail pour les enquêteurs. Mais l'organisation des focus group a été personnellement assurée par le coordonnateur de l'enquête dans quatre sites sur sept (Boma, Matadi, Kuilu-Ngongo et Mbanza-Ngungu) ; de même que les entretiens auprès des structures d'accompagnement des personnes en rupture familiale. Cette partie du travail a été facilitée par un guide d'entretien établi pour ce faire.

Des échanges basés sur la libre expression des participants (au plus vingt par groupe) ont plus été orientés vers l'identification des principales causes de rupture familiale et l'évaluation de possibilités de réunification vues par les femmes et les enfants concernés. Avec les animateurs de structures d'accompagnement, il a plus été question de saisir leur appréhension du problème et comment ils essaient de contribuer à sa résolution, outre l'attention particulière portée à leurs conditions de fonctionnement.

I.4 Collecte des données et travail de terrain

La collecte des données a été faite à l'aide de deux outils présentés au paragraphe précédent. Mais au demeurant, les sept zones de convergence ont été subdivisées en deux axes : le premier était formé de Matadi, Seke-Banza et Boma et le second de Kuilu-Ngongo, Mbanza-Ngungu, Gombe-Matadi et Boko-Kivulu. Dans l'ensemble, vingt-six enquêteurs ont été recrutés, formés et déployés sur terrain pour atteindre les 520 sujets retenus dans notre échantillon à raison de 20 personnes à interroger par enquêteur en deux jours de travail.

Par souci d'efficacité et d'assimilation rapide de la matière à traiter, ces enquêteurs ont été rigoureusement sélectionnés dans les milieux des anciens et actuels étudiants de l'Université Kongo et de l'ISC/Matadi. Deux superviseurs des aires de santé exercés en matière d'enquête et deux infirmières qualifiées de niveau A1 y ont également collaboré, notamment dans la zone de santé urbaine de Boma et rurale de Gombe-Matadi.

Avant de se lancer sur le terrain, ces enquêteurs ont bénéficié d'une formation leur permettant de comprendre la matière sous étude, les techniques d'approche des sujets à interroger, le mode d'administration du questionnaire et de recevoir des instructions sur la manière de remplir le questionnaire.

Globalement, la phase de collecte des données a duré 20 jours, soit du 05 au 25 janvier 2005, en cela compris les jours de voyages du coordonnateur de l'enquête devant se rendre d'un axe à l'autre, et le déploiement des enquêteurs de Mbanza-Ngungu vers Kuilu-Ngongo, Gombe-Matadi et Boko-Kivulu pour le deuxième axe.

Dans les zones de santé où ils étaient envoyés, les enquêteurs étaient reçus par le médecin chef de zone et/ou ses préposés pour les guider vers les aires de santé où ils allaient travailler. Non seulement que le recrutement était localement effectué, mais aussi l'orientation de l'enquêteur vers le site lui attribué tenait compte de sa bonne connaissance du milieu et de la langue locale.

Outre la collaboration des médecins chefs de zones, le travail du coordonnateur a aussi été facilité par les responsables du service des affaires sociales à Boma et à Matadi, notamment dans la phase des visites des sites d'encadrement des EVDR et l'organisation des focus group. De nombreux responsables d'églises et animateurs d'ONG nous ont également tendu leur main d'association dans la mobilisation des femmes en vue de la collecte des données qualitatives.

I.5 Exploitation des données

I.5.1 Traitement des données

Les deux questionnaires conçus pour cette enquête ont été respectivement administrés aux 280 femmes et 240 enfants retenus comme échantillon. Chacun de 26 enquêteurs étant chargé d'atteindre 20 sujets, le premier travail de vérification manuelle était effectué au dépôt du lot de questionnaires remplis. Deux vérificateurs ont été mis à contribution pour œuvrer à cette tâche.

Une équipe d'appui composée de quatre personnes-ressources, assistants d'université, a collaboré à la mise en place d'un programme informatique facilitant la saisie des données sur le logiciel EPIDATA et leur traitement par les logiciels EXCEL et SPSS. La saisie des données a été effectuée par cinq personnes qui se sont chargées au préalable de codifier certaines questions sur base du manuel de codification qui a été confectionné pour cette fin.

Les quatre modules du questionnaire d'enquête présenté au point 2.3.1 ont été reprises comme telles pour former les différents fichiers qui ont été traités.

I.5.2 Analyse et rédaction du rapport

Comme il en a été le cas au traitement des données, l'analyse et la rédaction du rapport ont également bénéficié de la collaboration de personnes-ressources sus évoquées. Pour simplifier la lecture et la compréhension du texte, il a été adopté l'approche descriptive du phénomène sous étude par une production des tableaux et graphiques présentant les fréquences de différentes variables retenues selon les catégories (femmes et enfants). Quelques tableaux croisés présentant le lien de causalité entre certaines variables ont aussi été produits ici et là pour une bonne compréhension du phénomène. Par souci de cohérence du texte, un plan d'analyse a été conçu et discuté en équipe pour orienter la contribution de chaque participant. La mise en commun des textes, leur nettoyage et harmonisation a été réalisée par le coordonnateur de l'enquête qui en assume la responsabilité devant le lecteur du présent rapport.

CONCLUSION

Le pragmatisme, l'analyse des statistiques descriptives jointe aux données qualitatives sont autant d'options fondamentales qui ont présidé à la méthodologie suivie tout au long de cette étude. La collecte des données et leur exploitation en vue de la production des résultats présentés dans ce rapport sont le fruit d'une équipe composée des personnes rigoureusement sélectionnées en fonction de leurs expertises et/ou qualités scientifiques.

CHAPITRE II ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE SUR LES ALTERNATIVES DE LA REUNIFICATION DES FEMMES EN RUPTURE FAMILIALE

INTRODUCTION

La famille étant la cellule de base naturelle de la société, d'aucuns devraient veiller à sa protection et soutenir son installation, son maintien et son développement. Elle est appelée à jouer le rôle du meilleur agent socialisant et d'assurer le plein épanouissement de ses membres. Autrement dit, toute démarche tendant à la fragiliser ou à rompre son équilibre devrait être découragée pour que l'harmonie de la société tout entière soit aussi préservée.

Cependant, tel n'est souvent pas le cas. On se trouve alors dans une société où vivent des nombreuses familles divisées, avec comme premières victimes les femmes et les enfants. Divorcées, séparées de fait, abandonnées, filles-mères ou veuves, toutes ces femmes souffrent souvent du délaissement de leurs enfants.

Les données d'enquête MICS2 renseignent que les veuves représentent 9% de la population congolaise et elles forment l'une des catégories les plus importantes des femmes chefs des ménages (43,9%) contre 12,5% des femmes célibataires.

Dans ce chapitre, nous allons examiner la situation des femmes vivant en rupture familiale sur base des données qu'elles ont fournies au cours de l'enquête, et voir quelles sont les possibilités de réunification familiale qui s'offrent à elles dans le contexte précis de la province du Bas-Congo.

2.1 Caractéristiques socio-démographiques de la population enquêtée.

Ce point examine les caractéristiques socio-démographiques des femmes chefs des ménages enquêtées selon leur structure par âge, l'état matrimonial, la taille des ménages, le niveau d'instruction, et leur activité socio-professionnelle.

2.1.1 Structure par âge.

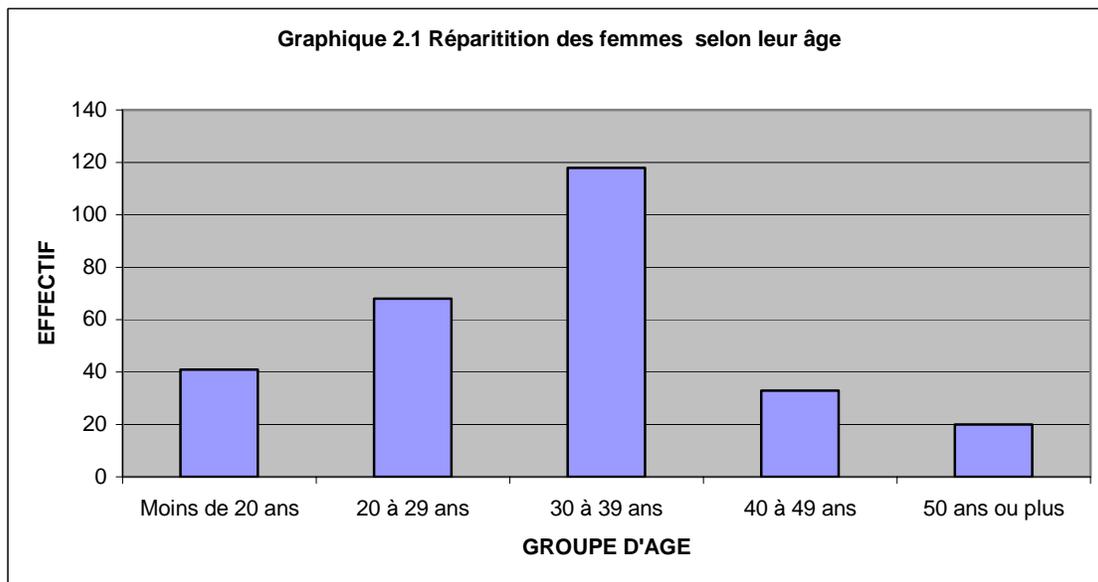
L'âge des femmes interrogées est une donnée très importante dans l'étude des alternatives à la réunification familiale, car au-delà d'un certain âge, la femme

ne saurait plus se préoccuper de la vie conjugale ; son état physique modifie fondamentalement son échelle des valeurs et son ordre des priorités.

Ainsi, les tableau et graphique 2.1 présentent-ils la répartition des femmes chefs des ménages interrogées selon leur âge :

Tableau 2.1 : Répartition des femmes chefs des ménages selon leur âge

Groupe d'âge des femmes	Effectif	Fréquence en %
Moins de 20 ans	41	15
20 à 29 ans	68	24
30 à 39 ans	118	42
40 à 49 ans	33	12
50 ans et plus	20	7
Total	280	100
Moyenne d'âge calculé = 32 ans		



La lecture du tableau 2.1 permet de noter que la majorité des femmes seules enquêtées a un âge compris entre 30 et 39 ans, soit 39% de l'ensemble, suivie de celles dont l'âge varie entre 20 et 29 ans qui représentent 24%. Les plus jeunes ayant moins de 20 ans représentent 15% et le cumul de celles qui sont les plus âgées représente 19%. Les femmes chefs des ménages enquêtées sont donc d'un âge adulte relativement avancé dont la moyenne calculée s'élève à 32 ans.

2.1.2 Structure des femmes seules selon leur état matrimonial.

L'examen de la structure de l'état matrimonial des femmes seules sera fait au travers des tableau et graphique ci-dessous.

Tableau 2.2 Répartition des femmes selon leur état matrimonial

Etat matrimonial	Effectif	Fréquence en %
Veuve	90	32,1
Divorcée	30	10,7
Séparée de fait	82	29,3
Abandonnée	43	15,4
Fille mère	35	12,5
Total	280	100,0

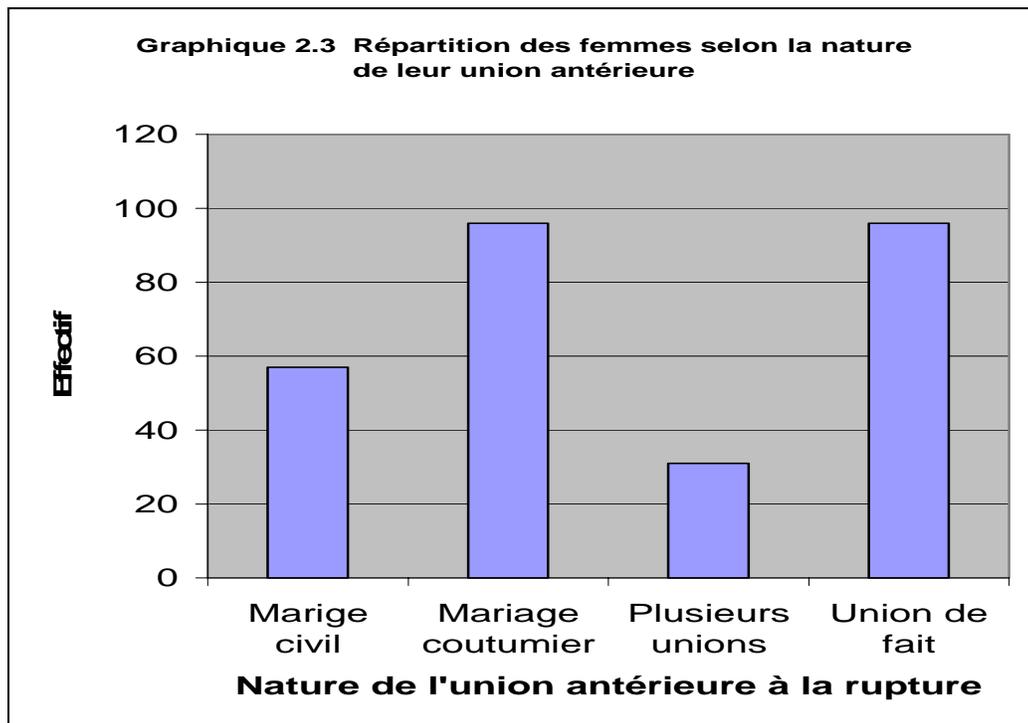


Les données montrent qu'un peu plus d'un tiers (32.1%) des femmes seules enquêtées sont des veuves. Elles sont suivies des femmes séparées de fait parce que n'ayant pas été mariées officiellement au préalable, celles-ci représentent 29.3%. Les abandonnées sont celles dont les hommes ont quitté leur toit pour aller vivre dans d'autres provinces ou à l'étranger depuis plusieurs années et sans se soucier de leurs familles; elles représentent 15.4% et les filles mères 12.5% du total. Celles qui ont officiellement divorcé ne représentent que 10.7%.

Le statut actuel ou l'état matrimonial de la femme est liée avec la nature de l'union qu'elle avait contractée avant qu'elle ne soit en situation de rupture familiale. Ainsi, allons-nous, au travers des tableau et graphique suivants présenter la répartition des femmes selon la nature de leur union antérieure.

Tableau 2.3 Répartition des femmes selon la nature de l'union
Antérieure à la rupture

Union antérieure	Effectif	Fréquence en %
Mariage civil	57	20
Mariage coutumier	96	34
Plusieurs unions	31	11
Union de fait	96	34
Total	280	100



Les tableau et graphique 2.3 renseignent que la majorité des femmes seules enquêtées avaient contracté soit le mariage coutumier (34%), soit des unions de fait (34%) communément appelées « **yaka to vanda** ». Celles qui ont contracté le mariage civil ne représentent que 20% du total et le reste, soit 11% ont connu plusieurs unions libres ; il s'agit des femmes qui ont eu des enfants avec plusieurs partenaires sans qu'elles ne soient jamais mariées.

De ce qui précède, nous pouvons facilement comprendre la raison du faible taux de divorce (10.7% pour 20% de mariage civil contracté). Ceci se justifie dans la mesure où le législateur protège cette union sacrée qu'est le mariage en prévoyant des mécanismes complexes pour obtenir le divorce devant l'officier d'Etat civil. Il y a donc lieu de sensibiliser les femmes pour qu'elles exigent de

leurs époux actuels et futurs la célébration du mariage civil qui le protège mieux contre les abus que les hommes en font.

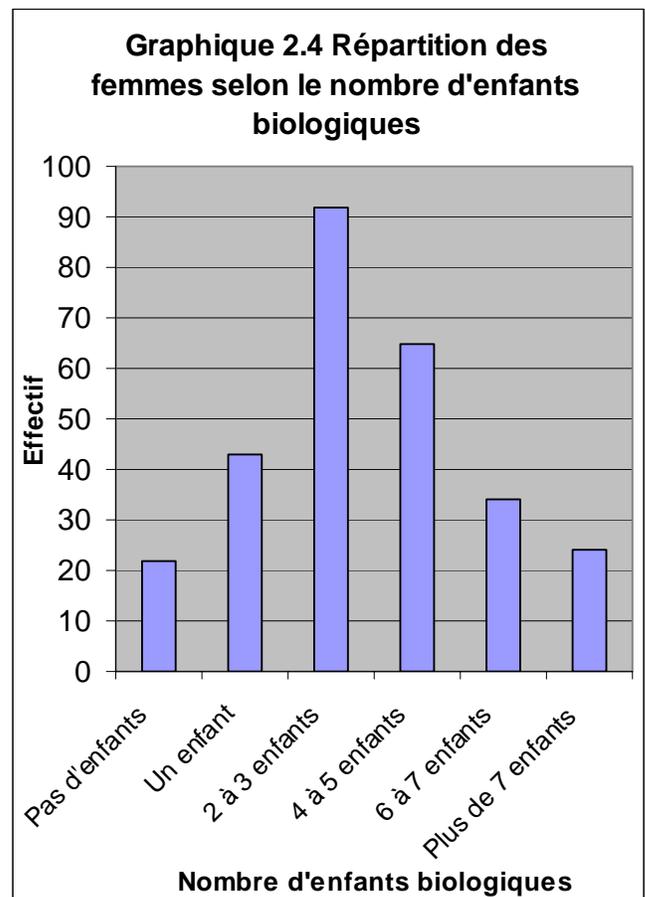
2.1.3 Structure des femmes seules selon la taille des ménages.

La taille de ménage représente le poids économique que la femme seule supporte avec ses ressources. Celle-ci correspond, soit au nombre d'enfants biologiques de la femme elle-même, soit encore au nombre de personnes qu'elle prend en charge en plus de ses propres enfants (neveux, nièces, parents,...).

Tableau 2.4 Nombre d'enfants biologiques des femmes enquêtées

Nombre d'enfants biologiques	Effectif	Fréquence en %
Pas d'enfant	22	8
Un enfant	43	15
2 à 3 enfants	92	33
4 à 5 enfants	65	23
6 à 7 enfants	34	12
Plus de 7 enfants	24	9
Total	280	100

Moyenne d'enfants biologiques par femme chef de ménage = 3,54



Les tableau et graphique 2.4 renseignent qu'une femme sur trois (33%) a eu entre 2 et 3 enfants biologiques, suivies de celles qui ont eu 4 ou 5 enfants (23%). Les femmes qui n'ont qu'un seul enfant représentent 15% et celles qui

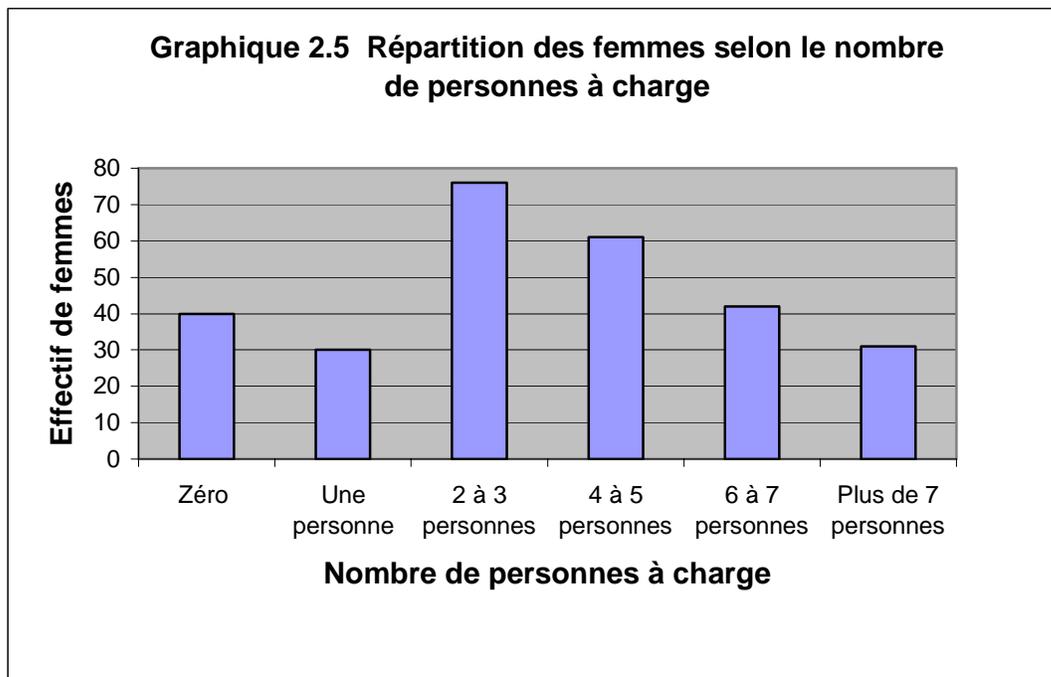
ont eu 6 ou 7 enfants représentent 12%. Près d'une femme sur dix (9%) a eu plus de 7 enfants biologiques parmi les femmes chefs des ménages au Bas-Congo. En somme, chaque femme dispose en moyenne 3.54 enfants.

Mais en plus de leurs propres enfants, les femmes chefs des ménages élèvent souvent beaucoup d'autres membres de famille qu'il convient de signaler.

Tableau 2.5 Nombre de personnes à charge par femme chef de ménage

Nombre de personnes à charge	Effectif	Fréquence en %
Zéro	40	14
Une personne	30	11
2 à 3 personnes	76	27
4 à 5 personnes	61	22
6 à 7 personnes	42	15
Plus de 7 personnes	31	11
Total	280	100

Moyenne de personnes à charge = 3,68



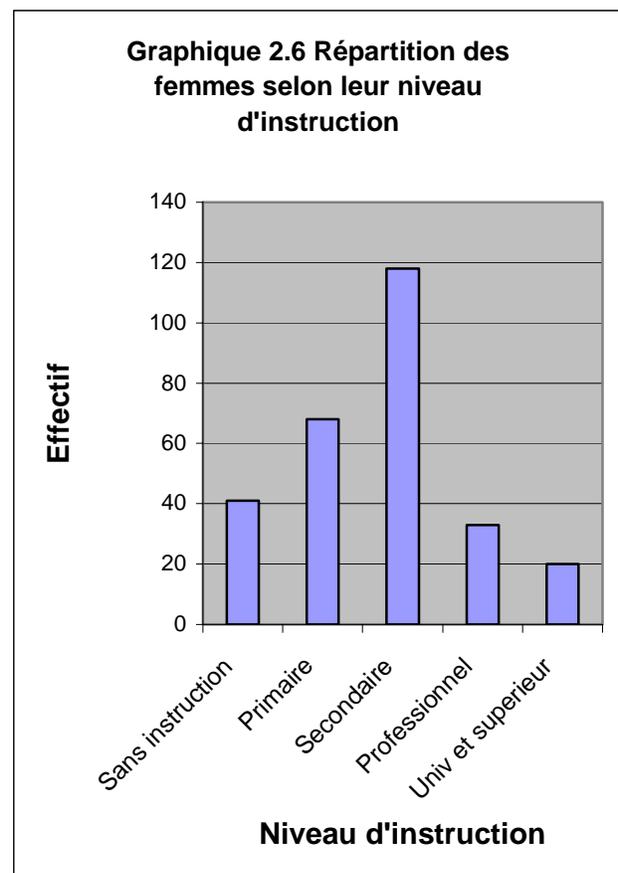
La tendance observée est presque la même en ce qui concerne le nombre d'enfants à charge de la femme seule. Relevons cependant que le nombre moyen d'enfants à charge de la femme seule est supérieur au nombre de ses enfants biologiques, mais les deux avoisinent le nombre quatre. Ce qui prouve à suffisance que les femmes chefs des ménages supportent directement une charge non moins importante.

2.1.4 Niveau d'instruction et activité socio-professionnelle des femmes chefs des ménages.

Le poids économique supporté par les femmes chefs des ménages diffère aussi selon leur niveau d'instruction et selon l'activité qu'elles exercent. Les tableaux et graphiques suivants en donnent la répartition.

Tableau 2.6 Répartition des femmes selon leur niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectif	Fréquence en %
Sans instruction	41	15
Primaire	68	24
Secondaire	118	42
Professionnel	33	12
Univ et supérieur	20	7
Total	280	100



L'observation des tableau et graphique 2.6 renseigne que la majorité des femmes chefs des ménages enquêtées (42%) ont un niveau d'études secondaire. Elles sont suivies de celles qui ont un niveau d'études primaire (24%) et de sans instruction qui représentent 15% de l'effectif total ; seules 7% de ces femmes ont fait des études post-secondaires et 12% ont fait des études professionnelles.

Ce faible taux de femmes ayant fait des études supérieures et universitaires révèle une émancipation tardive des femmes congolaises qui étaient longtemps considérées comme bonnes pour le ménage et la procréation.

Tableau 2.7 Répartition des femmes selon leurs activités socio-professionnelles

Activités socio-professionnelles	Effectif	Fréquence en %
Sans profession	40	14
Fonctionnaire	29	10
Femme au foyer	19	7
Femme de ménage	10	4
Fonction libérale	5	2
Agricultrice	53	19
Commerçante	64	23
Employée au privé	26	9
Professionnelle de sexe	15	5
Autres	19	7
Total	280	100

Le tableau 2.7, quant à lui, fait voir que 23% des femmes chefs des ménages sont des commerçantes, 19% sont des agricultrices, 14% sont sans profession, 10% sont des fonctionnaires, 9% sont employées dans le secteur privé et seulement 2% font une profession libérale et 5% sont des professionnelles de sexe. Ces statistiques corroborent donc avec les niveaux d'études décrits ci-haut.

2.2 Causes de la rupture familiale des femmes.

La famille réunifiée est le cadre idéal dans lequel ses membres peuvent jouir d'un équilibre socio-psychologique dont ils ont besoin pour leur épanouissement intégral. La situation de rupture est donc malencontreuse à eux. Elle est souvent due à plusieurs facteurs perturbateurs de la vie sociale. Ce sont donc ces facteurs ou causes que nous allons essayer d'analyser dans ce point.

2.2.1 Les avis des femmes enquêtées sur la rupture familiale.

Le tableau suivant nous renseigne sur les différentes causes de rupture familiale telles qu'évoquées par les 280 femmes enquêtées.

Tableau 2.8 Causes de rupture familiale

Mobiles de la rupture	Effectif	Fréquence en %
Décès de l'époux	90	32
Refus de la polygamie	39	14
Violences conjugales	21	8
Conflit avec la belle famille	9	3
Infidélité de la femme	5	2
Décès fréquent des enfants	7	3
Soupçon de sorcellerie	6	2
Désir d'indépendance	18	6
Conjoncture	18	6
Stérilité de la femme	14	5
Départ de l'époux	46	16
Différence d'ethnie	7	3
Total	280	100

Il ressort du tableau 2.8 que les femmes se retrouvent seules chefs des ménages plus pour des raisons suivantes : décès du mari (32%), départ de l'époux (16%), refus de la polygamie (14%), violences conjugales (8%), conjoncture économique (6%), désir d'indépendance (6%) et stérilité de la femme (5%).

A cela il faut ajouter quelques causes mineures comme le conflit avec la belle-famille, le décès fréquent des enfants, le soupçon de sorcellerie et la différence d'ethnie dont les statistiques de cas observés varient entre 2 et 3%.

2.2.2 Ancienneté des familles monoparentales dirigées par les femmes

Le tableau ci-dessous présente les temps qui se sont écoulés depuis que les femmes enquêtées assument seules la responsabilité de leurs ménages.

Tableau 2.9 Répartition des femmes selon la durée de rupture familiale

Durée de rupture	Effectif	Fréquence en %
Moins d'un an	2	1
1 à 2 ans	49	18
2 à 3 ans	59	21
4 à 5 ans	38	14
6 à 7 ans	34	12
Plus de 7 ans	98	35
Total	280	100

Durée moyenne = 5,16 ans

Le tableau 2.9 renseigne que la majorité des femmes enquêtées (35%) ont déjà passé plus de 7 ans comme seules chefs de ménage, il s'agit certes en majorité de veuves. Celles qui ont passé 2 ou 3 ans dans cet état représentent 21% alors que celles qui sont restées seules depuis 1 ou 2 ans représentent 18%. Dans la tranche de 4 à 5 ans, on trouve 14% de femmes et celle de moins d'une année ne représente que 1% du total.

En moyenne, les femmes enquêtées sont chefs de leurs ménages depuis 5,16 ans.

Cette longue durée de vie seule va certainement conditionner leur enthousiasme à désirer ou pas la réunification familiale recherchée au travers de cette étude, mieux leur disponibilité à renouer ou pas avec leurs maris.

2.3 Conditions socio-économiques des ménages dirigés par les femmes.

La tradition universelle reconnaît à l'homme le pouvoir de diriger la famille, et à ce titre celui de chef du ménage. Cependant, dans le cas où la femme se retrouve seule sans conjoint, elle devient de facto le chef de ménage et se retrouve dans l'obligation de supporter seule les différentes charges de la famille. Cet état des choses la place dans une position de déséquilibre social peu confortable susceptible d'entamer le standing de vie de toute sa famille.

Ainsi, allons-nous essayer d'examiner dans ce point les conditions socio-économiques de ces ménages dirigés par les femmes.

2.3.1 Cadre de vie et statut d'occupation des logements.

Les tableaux ci-dessous présentent respectivement le statut dont jouit la femme sur la maison qu'elle occupe et le loyer payé en cas de location.

Tableau 2.10 Titre des femmes sur leur logement et dépenses du loyer

Titre sur logement	Effectif	Fréquence
Locataire	113	40
Propriétaire	52	19
Copropriétaire	30	11
Habitation familiale	47	17
Gardiennne de la maison d'un tiers	7	3
Sous logée	31	11
Total	280	100

Dépenses du loyer	Effectif	Fréquence
0	179	64
Moins de 2000 FC	43	15
2000 à 4000 FC	34	12
4000 à 6000FC	16	6
6000 à 8000FC	3	1
Plus de 8000 FC	5	2
Total	280	100

Moyenne du loyer payé = 1040 FC

En observant le tableau 2.10 A, on se rend compte que 40% de femmes sont locataires et seules 19% des femmes sont propriétaires de leurs habitations. Les copropriétaires et résidentes d'habitations familiales mises ensemble parce qu'elles ne paient pas de loyer représentent 28%. Celles qui sont dans une situation moins confortable parce que sous-logées ou gardiennes d'habitations des tiers représentent 14% des femmes enquêtées. La majorité habite donc des maisons qui ne leur appartiennent pas.

Ainsi, le tableau 2.10 B présente-t-il les montants des loyers supportés par les femmes locataires. Mais il faut noter que d'après leur titre sur le logement qu'elles occupent, 64% des femmes ne paient pas de loyer. Parmi celles qui le payent, 15% supportent un loyer de moins de 2000FC, et le reste cumulé (soit 21%) supportent un loyer de plus de 2000FC. En moyenne, le loyer mensuel supporté par les femmes s'élève à 1.040FC. Ce faible coût moyen du loyer mensuel laisse croire que ces femmes habitent en majorité dans des maisons de très basse classe.

2.3.2 Sources des revenus des femmes et leur affectation.

C'est de différentes activités socio - professionnelles présentées au point 2.7 que les femmes tirent leurs principaux revenus. Cependant, au-delà de ces dernières, 37% reconnaissent avoir d'autres sources des revenus ventilées au tableau 2.11.

Tableau 2.11 Ventilation des sources des revenus complémentaires

Existence de sources de revenus additionnels	Effectif	Fréquence en %
Oui	103	37
Non	177	63
Total	280	100
Ventilation de ces sources	Effectif	Fréquence En %
Femme de ménage	5	5
Fonction libérale	7	7
Agricultrice	50	49
Commerçante	34	33
Employée au privé	4	4
Autres	3	3
Total	103	100

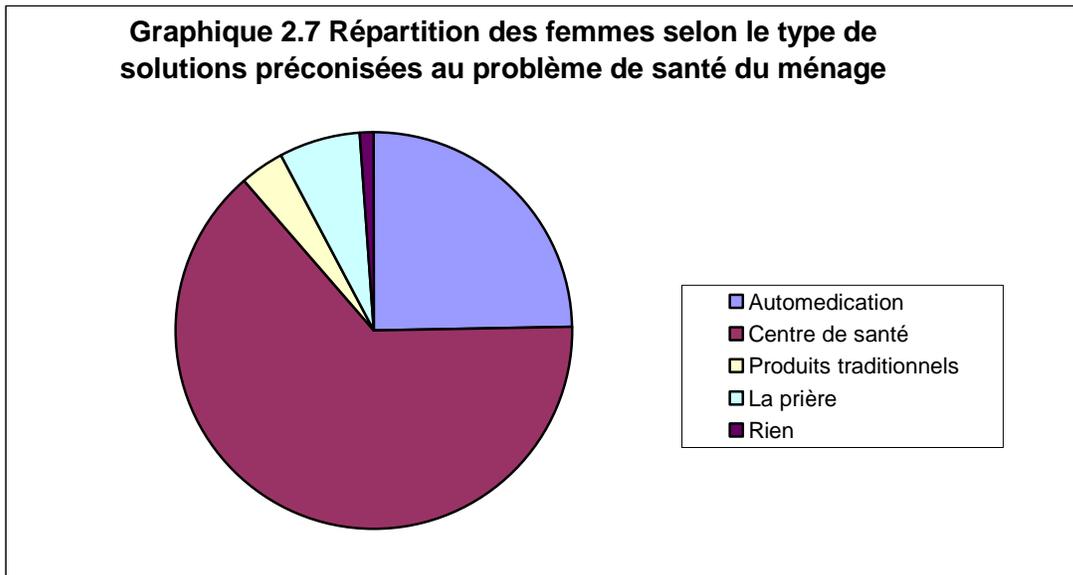
La lecture des autres sources de revenus renseigne que parmi les femmes qui ont des revenus additionnels, 49% font de l'agriculture, 33% font du commerce ; 7 % exercent la profession libérale, 5% travaillent comme femmes de ménage, 4 % comme employées au secteur privé et 3% font diverses autres activités complémentaires.

Aussi, les revenus gagnés par les femmes sont-ils principalement affectés aux soins de santé de la famille, à l'alimentation, au loyer, à la scolarité des enfants, et au paiement de la facture d'eau et de l'électricité.

Les tableau et graphique ci-dessous nous renseignent sur la façon dont les ménages dirigés par les femmes se font soigner en cas de maladie et sur la manière dont sont affectés leurs différents revenus.

Tableau 2.12 Type des solutions préconisées au problème de santé des ménages dirigés par les femmes

Solutions préconisées au problème de santé	Effectif	Fréquence
Automédication	69	25
Se rendre au centre de santé	179	64
Produits traditionnels	10	4
La prière	19	7
Rien	3	1
Total	280	100



Ces tableau et graphique indiquent que 64% des femmes font soigner les membres de leurs familles dans un centre de santé, 25% d'entre elles font de l'automédication et les restes recourent aux produits traditionnels, à la prière ou encore ne font rien du tout. La pauvreté des ménages est telle que près de 10% sont dans l'incapacité absolue de se faire soigner en cas de maladie. Les soins de santé constituent donc une dépense non négligeable pour les femmes seules.

Globalement, les femmes chefs des ménages dépensent mensuellement en moyenne 1040FC pour le loyer, 2390FC pour les soins de santé, 18465FC pour la restauration, 1065FC pour l'eau et l'électricité et 3350FC pour la scolarité de leurs enfants, soit donc 26.310FC de charges mensuelles moyennes par ménage (voir tableaux repris en annexe).

Mais la solidarité africaine en général, et clanique en particulier, est telle que la femme n'est souvent pas laissée seule porter le poids de sa famille. Des personnes extérieures peuvent lui venir en aide de manière ponctuelle ou systématique. Parmi les 280 femmes enquêtées, 132 ont reconnu recevoir un appui extérieur pour la survie de leurs ménages comme indiqué au tableau 2.13.

Tableau 2.13 Origine d'appui reçu par les femmes

APPUI RECU	OUI	NON	Total
		148	148
Père de mes enfants	19		19
Membres de famille	72		72
ONG	3		3
Mutuelle	1		1
Eglises	9		9
Amis	26		26
Autres	2		2
Total	132	148	280

Remarquons que le plus grand appui provient des membres de famille, 72 sur 132 femmes en bénéficient, soit 54.5% de cas observés. Le cas d'abandon des enfants par leurs pères paraît flagrant lorsqu'on se rend compte que 19 sur 132 femmes seulement reçoivent l'appui de leurs anciens maris, soit 14.4% de cas observés alors que les amis interviennent dans 20% de cas.

2.3.3 Violences faites à la femme chef de ménage.

Dans la culture Kongo, vivre seule est souvent perçu comme une situation très anormale pour une femme et ses enfants, car « à toute femelle doit correspondre un mâle » dit-on. Cela expose donc la femme à toutes sortes de railleries de la part de ceux qui l'entourent. Au-delà, elle finit par être victime de plusieurs formes de violences. Sur les 280 femmes seules enquêtées, 110 ont déclaré être victimes des différentes violences, soit 39% d'entre elles comme on peut le voir dans le tableau suivant.

Tableau 2.14 Formes de violences subies par les femmes chefs des ménages

Violences subies	OUI	NON	Total
		170	170
Harcèlement sexuel	30		30
Exploitation sexuelle	14		14
Discrimination	9		9
Violences physiques	9		9
Humiliation et injures	38		38
Pratiques coutumières défavorables	8		8
Autres	2		2
Total	110	170	280

Les humiliations, les injures, le harcèlement sexuel et l'exploitation sexuelle sont les violences les plus subies par les femmes chefs des ménages. En fait, ceci corrobore avec les déclarations des femmes qui ont participé au focus group, surtout les veuves, qui ont déclaré être traitées de maudites, de sidéennes,... par les voisins et même par certains membres de leurs familles.

Par ailleurs, le focus group organisé à Mbanza-Ngungu a fait état de quelques cas de veuves entièrement dépouillées de biens laissés par leurs maris au point d'être sous-logées par les membres de l'église. Une d'entre elles s'est vue chargée de s'occuper non seulement de ses enfants, mais aussi de quatre autres enfants des membres de la famille de son défunt mari qui ont quitté le Mayombe pour se prévaloir du droit de venir vivre dans la maison familiale laissée par leur oncle et gardée par la veuve.

2.4 Quid de la réunification des femmes en rupture familiale.

Nous avons vu au point 2.2.1 que la rupture familiale était principalement due au décès de l'époux, à l'abandon de la famille par ce dernier, au refus de la polygamie, aux violences conjugales; dans une moindre mesure à la conjoncture économique, au désir d'indépendance, à la stérilité de la femme,...

Cela étant, réfléchir sur les perspectives de la réunification nécessite la prise en compte des causes ayant conduit à la rupture, la connaissance de la disponibilité de ces femmes à œuvrer pour cette réunification, du moins pour ceux dont les maris sont en vie, et leurs attentes ou aspirations les plus profondes pour ne pas agir dans le sens qui va à l'encontre de leur desiderata.

2.4.1 Disponibilité des femmes à œuvrer pour la réunification familiale.

La situation d'une femme seule chef de ménage est une situation exceptionnelle, la société africaine voudrait, en règle générale, que la femme vive en compagnie de son mari. L'on peut donc naïvement penser que les femmes chefs des ménages seraient toutes prêtes à la réunification familiale.

Mais les données d'enquête révèlent que sur les 280 femmes interrogées, seules 53 sont prêtes à renouer avec leurs maris si certaines conditions étaient réunies. Pour le reste, il faut distinguer le cas de 122 femmes qui ne sont pas disponibles à la réunification de celui de 105 veuves qui, elles, sont plutôt réticentes pour un nouveau mariage car la majorité d'entre elles préfèrent consacrer le reste de leurs vies à l'éducation des enfants qu'elles ont eus avec leurs défunts maris.

Cela étant, en dépit du poids économique et social de différentes charges qu'elles supportent seules, la majorité de ces femmes ne sont malheureusement pas prêtes à renouer avec leurs maris ; ceci étant principalement dû aux causes de rupture évoquées précédemment.

Le tableau ci-dessous donne les préalables exigés par les quelques femmes qui se sont déclarées prêtes à la réunification familiale et les différents motifs de refus évoqués par celles qui ne le peuvent.

Tableau 2.15 Préalables et motifs de refus de la réunification

Préalables à la réunification	Effectif	Fréquence en %
Changement de comportement du mari	17	32
Accord de deux familles	18	34
Païement de la dot	5	9
Si le mari trouve les moyens	13	25
Total	53	100

Motifs de refus de la réunification	Effectif	Fréquence en %
Irresponsabilité du mari	34	15
Polygamie	39	17
Violences conjugales	14	6
Stérilité de la femme	5	2
Incapacité du mari	2	1
Sorcellerie et occultisme du mari	4	2
Désir d'indépendance de la femme	24	11
Cas particulier de l'impossibilité de réunification due au décès de l'époux	105	46
Total	227	100

Il ressort du tableau 2.15 que les quelques femmes qui sont disposées à renouer avec leurs maris exigent au préalable l'accord de deux familles (34%), le changement de comportement du mari (32%), l'équilibre financier du mari (25%) et le paiement de la dot pour donner du respect à leur union (9%).

Par ailleurs, en dehors des femmes qui sont dans l'impossibilité de se réunir avec leurs maris, ceux-ci étant morts, les autres femmes chefs des ménages refusent la réunification familiale à cause principalement de la polygamie, de l'irresponsabilité du mari, du désir d'indépendance et des différentes formes de violences dont elles ont été victimes sous le toit conjugal.

De plus, ce sont les femmes dont l'âge varie entre 20 et 39 ans qui sont les plus disponibles pour la réunification familiale, elles sont au nombre de 38 sur 53 et représentent 71.6% du total comme le montre le tableau 2.16.

Tableau 2.16 Lien entre l'âge et la disponibilité à la réunification

Groupe d'âge	Disponible à la réunification		Total
	Oui	Non	
Moins de 20 ans	3	6	9
de 20 à 29 ans	19	28	47
de 30 à 39 ans	19	64	83
de 40 à 49 ans	8	65	73
50 ans et plus	4	64	68
Total	53	227	280

Mais il y a lieu de faire observer que cette disponibilité n'est pas la même selon que la femme vit en milieu rural ou en milieu urbain. Les données présentent une légère propension des femmes vivant en milieu urbain à renouer avec leurs maris que celles du milieu rural (voir tableau 2.17). Ceci est certainement dû au fait que le coût de la vie soit plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural, et que la femme chef de ménage en ressent plus le poids dans ce milieu. On peut y ajouter aussi le coût psychologique de toute la pression que l'environnement exerce sur la femme plus en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2.17 Ampleur de la disponibilité à la réunification en milieux ruraux et urbains

	Disponible à la réunification		Total
	Oui	Non	
Milieux ruraux			
Boko- Kivulu	10	30	40
Gombe- Matadi	1	39	40
Seke- Banza	5	35	40
Total	16	104	120
Fréquence en %	13	87	100
Milieux urbains			
Matadi	10	30	40
Boma	11	29	40
Mbanza-Ngungu	13	27	40
Kwilu-Ngongo	3	37	40
Total	37	123	160
Fréquence en %	23	77	100

Ce tableau montre que parmi les femmes qui sont disposées à renouer avec leurs maris, 23% habitent les milieux urbains contre 13% des milieux ruraux. Néanmoins, à défaut d'accepter la réunification familiale, les femmes chefs des ménages ont exprimé plusieurs autres attentes qu'il convient de dégager et d'analyser de manière conséquente.

2.4.2 Les attentes des femmes chefs des ménages

Dans leurs conditions de vie actuelle, il semble que les femmes chefs des ménages sont beaucoup plus préoccupées par la survie de leurs ménages. Ainsi, ont-elles exprimé des attentes qui vont plus dans le sens de la résolution des problèmes quotidiens auxquels elles font face.

Tableau 2.18 Attentes exprimées par les femmes

Attentes des femmes	Effectif	Fréquence en %
Me remettre ensemble avec mon mari	18	6
Me procurer un fonds pour le commerce	134	48
Me trouver du travail	35	13
Reprendre les études / apprendre un métier	33	12
L'amélioration de mon salaire actuel	32	11
Me procurer du bétail pour élevage	7	3
Me procurer du matériel agricole	21	8
Total	280	100

La majorité des femmes interrogées s'attendent principalement à ce qu'on leur accorde un capital pour débiter ou relancer un commerce en vue de l'amélioration de leur situation sociale (48%), les restes s'attendent principalement à trouver du travail pour celles qui ont étudié mais qui sont sans emploi (13%), à rentrer à l'école ou apprendre un métier pour les jeunes femmes ou filles-mères (12%). Quelques employées et fonctionnaires de l'Etat désirent l'amélioration de leur salaire actuel (11%), le cumul du dernier groupe souhaite un appui agricole (11%).

Ceci explique donc que les femmes chefs des ménages ont de plus en plus du mal à supporter les différentes charges familiales et qu'elles ont besoin de gagner un peu plus d'argent pour y faire face.

Paradoxalement, malgré le poids financier auquel elles font face, il n'y a que 6% d'entre elles qui sont prêtes à renouer avec leurs époux, et donc disponibles à œuvrer pour la réunification familiale. Ce qui démontre la crainte pour ces femmes de voir les causes de leurs séparations refaire surface dans leur vie.

Des déclarations du genre : « *tout sauf revoir cet homme dans ma vie, et jamais je ne me remarierai* » récoltées dans les focus group auprès de certaines femmes violentées et maltraitées par leurs anciens maris sont très éloquentes.

2.4.3 Corrélation femmes chefs des ménages et enfants vivant dans la rue.

On pourrait facilement croire que les femmes chefs des ménages, à cause du poids économique qu'elles supportent, auraient beaucoup d'enfants abandonnés. L'enquête effectuée auprès de 280 femmes révèle le contraire, car seulement six de ces 280 femmes chefs des ménages ont reconnu avoir des enfants qui vivent dans la rue. Cela étant, le fait que la femme soit seule chef de ménage n'implique pas nécessairement que ses enfants puissent quitter le toit familial pour aller vivre dans la rue.

En effet, l'amour maternel est tel que la mère remue ciel et terre pour faire vivre ses enfants tout en leur témoignant l'affection dont ils ont tant besoin pour l'équilibre psychosocial de la famille, même dans la pauvreté ! Ceci n'est certes pas le cas pour les enfants qui sont élevés par leurs marâtres après le divorce des parents ; ce sont ceux-là qui sont les plus sollicités par la vie de la rue en faisant la fugue ou en fuyant la maltraitance dont ils sont souvent victimes en famille.

CONCLUSION

Ce chapitre s'était assigné comme objectif l'examen de la situation des femmes vivant en rupture familiale et d'évaluer les possibilités de réunification familiale qui s'offrent à elles dans le contexte précis de la province du Bas-Congo. De l'analyse des données collectées, il ressort essentiellement ce qui suit :

- les femmes chefs des ménages sont en majorité (42 %) d'un âge qui varie entre 30 et 39 ans, cet âge assez avancé influence négativement leur disponibilité à la réunification ;
- une femme chef de ménage sur cinq avait contracté le mariage civil (20%), le reste de femmes ont soit été unies de fait (34%), soit mariées coutumièrement (34%) ; ceci justifie la faible protection juridique de leurs unions ;
- la femme chef de ménage prend en charge en moyenne quatre enfants, ce qui constitue un poids énorme par rapport à ses maigres ressources ;
- en dépit du fait qu'elles aient en majorité fait des études secondaires (42%), elles sont plus occupées au petit commerce (29%) et à l'agriculture (19%) ;
- le veuvage, l'abandon de la femme par l'homme et le refus de la polygamie par la femme sont les principales causes de la rupture familiale au Bas-Congo ;

- seules 19% des femmes chefs des ménages sont disponibles à la réunification, les 81% autres ne le sont pas à cause principalement du refus de la polygamie (17%) et de l'irresponsabilité du mari (15%) ; le cas particulier de veuvage représente 46%. Notons aussi qu'une femme sur dix (11%) évoque le motif du désir d'indépendance ; il s'agit certes de la catégorie des professionnelles de sexe qui ont aussi fait preuve de leur disponibilité à collaborer à l'enquête, particulièrement à Matadi ;
- les effets de la pauvreté sont tels que, dans l'expression de leurs attentes, les femmes veulent en majorité solliciter un appui pour exercer ou renforcer un petit commerce en vue de garantir la prise en charge de leurs enfants (48%) ;
- le lien entre la vie des femmes chefs des ménages et celle des enfants vivant dans la rue n'est pas du tout établi dans le Bas-Congo (2%). Quoique seules et démunies, les femmes chefs des ménages se battent pour garder leurs enfants sous le toit familial.

Ces résultats suggèrent que l'attention portée à la femme chef de ménage soit plus orientée vers l'appui aux activités génératrices des revenus susceptibles d'accroître sa capacité de prendre en charge les membres de sa famille dans toute leur intégralité. Des fonds sociaux susceptibles d'être alloués à cette catégorie de personnes, sous formes des micro-crédits accordés à des taux préférentiels pour encourager l'effort en lieu et place de dons, seraient un début de solution pour elles et pour toutes leurs familles.

CHAPITRE III ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE SUR LES ALTERNATIVES DE LA REUNIFICATION DES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE

3.1 Introduction

La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant stipule à son article 25, alinéa premier que « tout enfant qui est, en permanence ou temporairement, privé de son environnement familial pour quelque raison que ce soit, a droit à une protection et une assistance spéciales ».

Mais le spectacle que présentent ces milliers d'enfants congolais qui pullulent dans les rues et carrefours de nos villes à la recherche d'un abri est très désolant. Ils ont été chassés de l'école par manque de moyens, ont quitté leur famille parce qu'ils y souffraient de la faim, des mauvais traitements, ils y ont été dits sorciers, ... Ils ont alors choisi d'aller vivre dans une société sans loi ni foi.

A l'allure où vont les choses, ces enfants constituent une bombe à retardement au regard des comportements anormaux qu'ils affichent : braquage, vols en plein air, menaces et autres bagarres, parfois en complicité avec les forces de l'ordre. Ces attitudes bizarres, curieusement vantées par nos artistes musiciens à travers leurs œuvres, devraient interpeller l'autorité publique (Katwembe, 2004 : p.6).

De ce qui précède, le présent chapitre examinera la situation de ces enfants telle que vécue dans la province du Bas-Congo sur base des données collectées au cours de notre enquête avant de proposer des pistes de solutions envisageables pour essayer de réduire ce fléau dans la province. Notons que si des stratégies d'envergure ne sont pas mises en place pour endiguer ce phénomène, il va bientôt devenir une source d'insécurité permanente pour l'ensemble de la République Démocratique du Congo.

3.1 Caractéristiques socio - démographiques de la population enquêtée

3.1.1 Structure de la population par âge et par sexe

Les tableaux et graphiques 3.1 et 3.2 présentent respectivement la structure des enfants vivant dans la rue (EVDR) par âge et par sexe.

Tableau 3.1 Répartition des EVDR selon leur genre

Genre	Effectif	Fréquence en %
Masculin	235	97,9
Féminin	5	2,1
Total	240	100,0



Les données révèlent que le phénomène des EVDR dans l'aire géographique de l'enquête est pour l'ensemble masculin dans la mesure où près de 98 % de la population enquêtée est constitué de garçons et 2 % seulement de filles.

Le faible pourcentage des EVDR fille peut trouver son explication dans le fait que la jeune fille constitue pour la famille élargie une force de travail manuel nécessaire dans le temps, une ressource potentielle énorme dans le ménage sous plusieurs formes, et non seulement une charge sociale. Cela étant, même après la mort des parents, elle a plus de chance d'être récupérée par un autre membre de famille qui peut toujours l'élever ou même l'utiliser comme gardienne de ses gosses ou comme aide aux travaux ménagers ; ce qui n'est pas le cas pour le garçon vu comme une véritable charge sociale improductive à l'instant et peut-être même turbulent ; d'où la forte probabilité de son rejet.

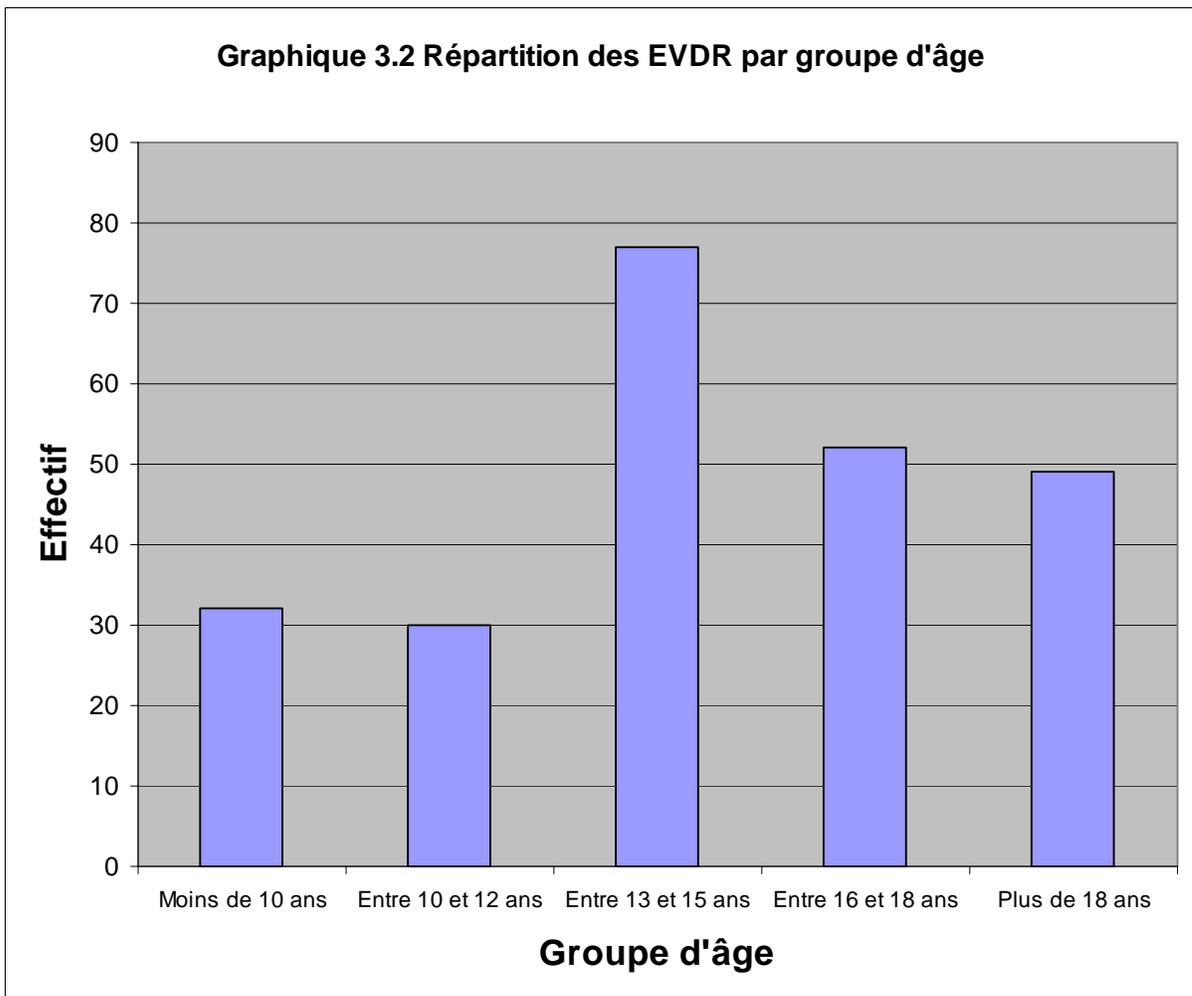
Tableau 3.2 Répartition des EVDR selon leur groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif	Pourcentage
Moins de 10 ans	32	13,4
Entre 10 et 12 ans	30	12,6
Entre 13 et 15 ans	77	31,8
Entre 16 et 18 ans	52	21,8
Plus de 18 ans	49	20,8
Total	240	100,0

Les effectifs des EVDR dans l'aire géographique sont encore jeunes, car 57,7 % des EVDR ont au plus 15 ans et 21,8 % ont entre 16 et 18 ans. Mais il y a lieu de noter que 20,8% de personnes qui vivent dans la rue au Bas-Congo ne sont plus des enfants, car ayant plus de 18 ans. Ces jeunes vivant dans la rue (JVDR) sont les plus dangereux; ce sont eux qui créent le plus d'insécurité à notre société de par leur particulière habileté aux actes de barbarie.

Trois observations peuvent être faites à ce niveau :

- Le phénomène est certes récent mais accéléré par la crise économique qui entraîne la paupérisation des familles au cours de ces dernières années. Le redressement économique renversera certainement la tendance ;
- La stratégie de lutte contre ce phénomène des EVDR par l'école, l'apprentissage des petits métiers,...est une alternative réalisable du fait du caractère jeune de l'effectif des EVDR dans l'aire géographique de l'enquête. Cette caractéristique constitue un atout majeur dans la mise en place et la réussite éventuelle des stratégies de lutte contre ce fléau.
- Les jeunes vivant dans la rue doivent faire l'objet d'un programme spécial du gouvernement qui doit vite assurer leur réinsertion sociale.



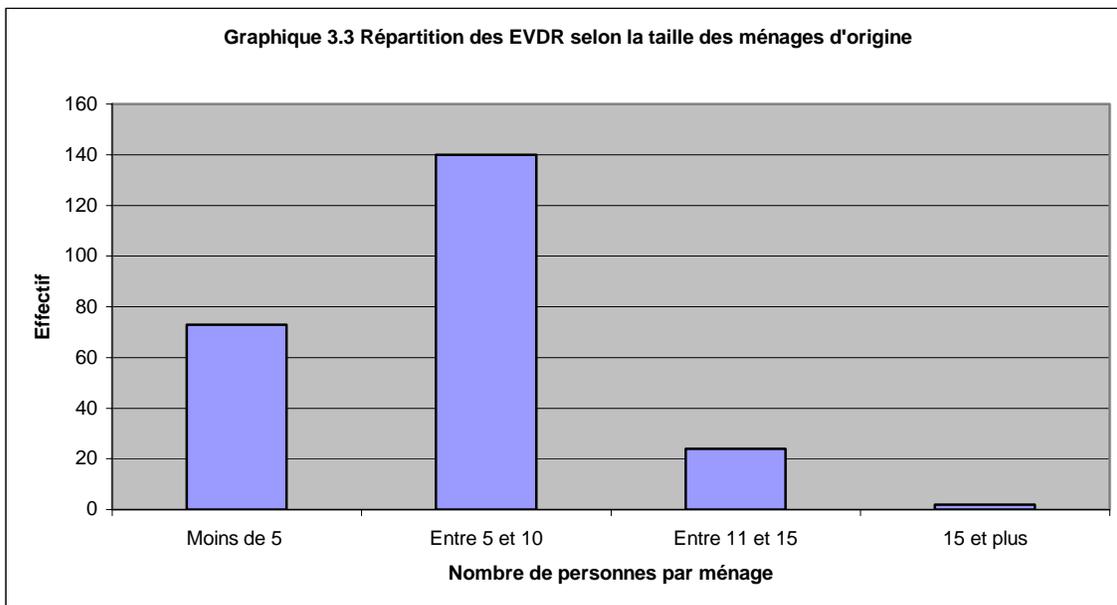
3.1.2 Structure des EVDR selon la taille de leurs ménages d'origine

La taille du ménage d'où est parti l'enfant avant de se livrer à la rue est une donnée importante dans l'analyse de sa situation dans la mesure où il est établi que plus on a des personnes à nourrir, moins elles seront servies ; et plus elles seront affamées, plus elles seront appelées à aller chercher des solutions ailleurs.

Tableau 3.3 Répartition des EVDR selon la taille des ménages d'origine

Nombre de personnes par ménage	Effectif	Fréquence en %
Moins de 5	73	30,5
Entre 5 et 10	141	58,6
Entre 11 et 15	24	10,0
Plus de 15	2	,8
Total	240	100,0

La mauvaise conjoncture économique est l'un des facteurs déterminant l'accélération du phénomène des EVDR. Pour s'en convaincre, l'enquête a montré que 58,6 % des EVDR sont issus des familles ayant entre 5 et 10 personnes, 30,5 % moins de 5 personnes et 10 % entre 11 et 15 personnes. Cela étant, les parents essouffés par le poids économique de leurs ménages, démissionnent devant leur responsabilité et ouvrent ainsi la voie aux enfants à se lancer dans la rue pour chercher de quoi se nourrir.



3.1.3 Structure des EVDR selon la religion de leurs parents/tuteurs

Tableau 3.4 Répartition des EVDR selon la religion de leurs parents

Religion des parents	Effectif	Fréquence en %
Sans Religion	29	12,1
Catholique	75	31,0
Protestante	30	12,6
Kimbanguiste	24	10,0
Musulmane	2	,8
Orthodoxe	7	2,9
Traditionnelle	35	14,6
Eglise Indépendante	24	10,0
Mouvements Spirituels	14	5,9
Total	240	100,0

La problématique de l'appartenance religieuse des parents appelle surtout à la responsabilité morale de ces derniers face à l'accroissement des EVDR. Les comportements des parents sont influencés fortement par la religion dans nos milieux. Ainsi qu'on le verra plus loin, le problème des enfants dits sorciers nourri par la religiosité et doublé par des nombreux problèmes sociaux sans solution accélère le phénomène des EVDR.

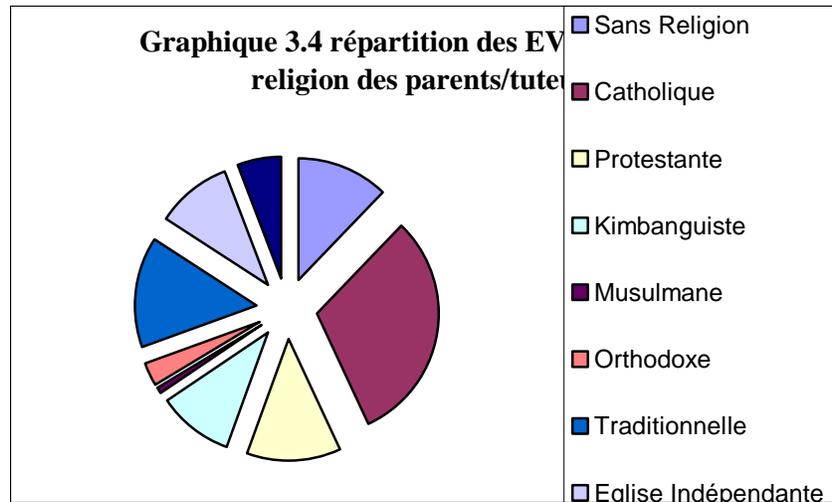
Cependant, la cartographie présentée ci-dessous et le tableau précédent révèlent que les parents/tuteurs des familles dont sont partis les EVDR avant de se rendre dans la rue n'appartiennent pas en majorité aux mouvements spirituels et aux églises indépendantes, mais aussi et surtout aux grandes églises.

On peut noter que 31 % des EDVR ont des parents catholiques, 12,6 % des parents protestants et 10 % des parents kimbanguistes. A l'opposé, les EDVR dont les parents fréquentent les églises traditionnelles représentent 14,6 % supérieur aux parents protestants et les parents des églises indépendantes 10 % au coude à coude avec l'église Kimbanguiste.

Néanmoins, compte tenu de l'importance, en termes de proportion des églises (Catholique, Protestante, Kimbanguiste) dans la population du Bas-Congo, on peut dire que le phénomène « Bi-Nzambi-Nzambi »* est une donnée qui a tout de même un impact réel dans l'intensification du phénomène des EVDR. En effet, dans les focus group tenus avec les enfants regroupés dans les centres

* Expression qui traduit littéralement la multiplicité des petits dieux évoqués par les adeptes des mouvements spirituels et qui emportent la société congolaise dans une religiosité aux effets nocifs.

d'hébergement, les enfants rejetés par leurs familles pour avoir été dits sorciers et qui se sont exprimés, étaient toujours majoritaires (voir infra - chapitre IV).



3.1.4 Survie des parents

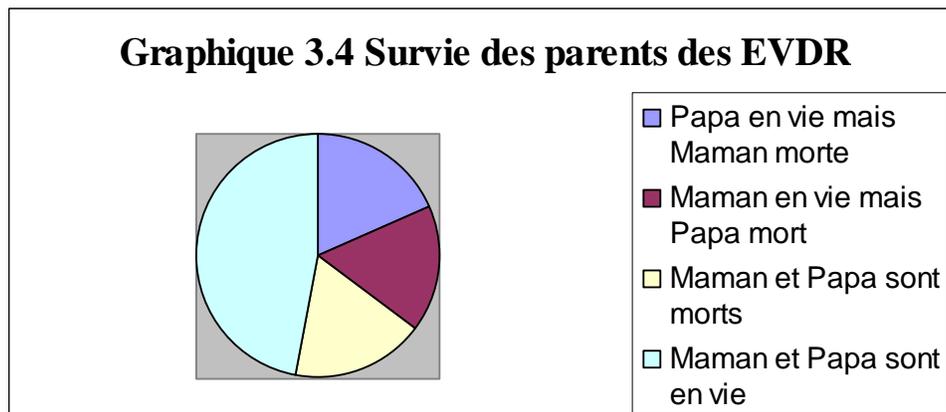
Dans son étude, l'ASEF a trouvé que le divorce des parents et le décès du père ont été présentés dans toutes les provinces de la RDC comme les moments qui coïncidaient le plus souvent avec le début de la vie des enfants dans la rue. Lorsque ceux-ci voient que les biens sont partagés et qu'ils sont invités à quitter la maison où ils ont toujours vécu, l'occasion est propice pour commencer une nouvelle vie. Parce que sans ressources matérielles et appauvris sur le plan affectif, ils partent constituer un nouveau réseau familial où les liens ne seront plus nécessairement de sang, mais d'amitié (ASEF, 2003, p.97).

Les tableau et graphique 3.4 présentent la situation de la survie de parents des EVDR pour nous permettre d'apprécier le cas du Bas-Congo qui est sous étude.

Tableau 3.4 Situation de la survie des Parents des EVDR

Situation de la survie des parents	Effectif	Fréquence en %
Papa en vie mais maman morte	44	18,4
Maman en vie mais papa mort	40	16,7
Maman et papa sont morts	43	18,0
Maman et papa sont en vie	113	46,9
Total	240	100,0

Les données d'enquête montrent que 46,9 % des EVRD ont des parents vivants alors que 18% sont respectivement orphelins de père et de mère ou soit de mère seulement. Et 17 % sont orphelins de père. L'observation statistique de ce résultat (pourcentage cumulé 53,3%) confirme que le décès de l'un des parents (surtout de la mère) ou de deux, crée des conditions qui favorisent l'ampleur du phénomène. Mais il faut ajouter que la pauvreté et l'irresponsabilité des parents, pourtant en vie (46,9% de cas), exercent également une grande influence sur le phénomène.



3.1.5 Connaissance des adresses des parents/tuteurs par les EVDR

Tableau 3.5 Connaissance de la dernière résidence avant la rue

	Effectif	Fréquence en %
Oui	211	87,9
Non	29	12,1
Total	240	100,0

La majorité des EVDR enquêtés, soit 87,9 % connaissent la dernière résidence des parents/tuteurs d'où ils sont partis avant de se livrer à la rue, mais 12,1 % autres ne la connaissent pas, sans doute les moins âgés.

Ce qui traduit le fait qu'ils ne sont pas depuis très longtemps dans la rue (voir infra : 79,5 % ont moins d'une année) d'une part ; d'autre part le fait qu'ils vivent dans les proximités de leur résidence d'origine et que ces EVDR ne migrent pas ou ne changent presque pas de milieu de vie.

3.2 Analyse des causes de la rupture familiale des enfants

Le phénomène des EVDR ne saurait être mieux compris que si l'on arrive à en décortiquer suffisamment les causes de manière à attaquer le mal par la racine. Cependant, la présente enquête n'ayant porté que sur les enfants, et non sur leurs parents, car non encore identifiés, nous allons ici nous limiter à présenter les causes de la rupture telles qu'évoquées par les enfants eux-mêmes.

3.2.1 Les raisons évoquées par les EVDR

Tableau 3.6 Mobiles de la rupture évoqués par les EVDR

	Effectif	Fréquence en %
Pauvreté des parents & tuteurs	66	27,2
Décès de parents & Tuteurs	37	15,5
Maltraitance domestique	35	14,6
Soupçon de sorcellerie	32	13,4
Désir de libertinage	22	9,2
Divorce/séparation des parents	20	8,4
Suivisme et imitation des anciens EVDR	14	5,9
Guerre	1	,4
Turbulences de l'Enfant	6	2,5
Crainte de la correction des parents	7	2,9
Total	240	100,0

A la question de savoir pourquoi les EVDR ont quitté le toit familial, il y a lieu de constater que les mobiles économiques dominent (27,2 % à cause de la pauvreté des parents). Cependant, l'ensemble formé de la maltraitance dont les enfants sont victimes (14,6%), très souvent de la part d'une marâtre qui les soupçonnent de sorcières (13,4%), après le décès (15,5%) ou divorce des parents (8,4%) ; constitue nous semble-t-il le nœud du problème des EVDR.

Note importante : Les EVDR constituent de nos jours une nouvelle classe d'individus chantés par les musiciens, choyés par les politiciens qui leur témoignent épisodiquement une sympathie difficile à dissocier avec les charmes électoraux en voyant la manière dont leurs interventions sont médiatisées, vêtus et logés par des ONG,... qu'il n'est pas surprenant de trouver une catégorie d'enfants qui veulent les ressembler par désir de libertinage, suivisme ou imitation (le cumul de cas observés au cours de notre enquête dans le Bas-Congo fait état de 15,1% d'enfants se trouvant dans cette situation).

L'ASEF (2003) a regroupé les principales causes de la rupture familiale chez les enfants dans le tableau ci-dessous qui vient confirmer de manière synthétique les résultats de nos enquêtes.

Tableau 3.7 Principales causes de rupture familiale des EVDR

Causes immédiates	Causes sous - jacentes
Décision de l'enfant de quitter le toit paternel	<ul style="list-style-type: none"> - Révolte de l'enfant devant l'autorité parentale excessive au sein du ménage - Maltraitance - Non-satisfaction des besoins essentiels par l'enfant - Une faute grave commise par l'enfant et qui, par honte ou par peur d'une punition, l'empêche de rentrer à la maison - Conseil d'amis - Attrait de la rue - Délinquance
Expulsion de la maison familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Divorce des parents - Héritage des biens du parent défunt par les membres de la famille élargie - Mésentente entre l'enfant et sa marâtre - Soupçons de sorcellerie - Mauvais comportement (refus de l'enfant d'obéir,...) - Irresponsabilité des parents - Faible connaissance des droits de l'enfant

Source : ASEF, 2003, p.97

3.2.2 Ancienneté de vie dans la rue

Tableau 3.8 Durée de vie passée dans la rue par les EVDR

	Effectif	Fréquence en %
Moins d'une Année	191	79,6
Entre 2 et 3 ans	49	20,4
Total	240	100,0

L'ancienneté du temps passé dans la vie de la rue confirme que le phénomène des EVDR est relativement récent dans le Bas-Congo, mais il évolue avec une vitesse très inquiétante, car près de 80% d'enfants ne sont dans la rue que depuis moins d'une année.

3.3 Organisation sociale des enfants vivant dans la rue

3.3.1 Abri et mode de vie des EVDR

Tableau 3.9 Répartition des EVDR selon leur abri

Lieu choisi par les EVDR comme abri	Effectif	Fréquence en %
Sur les étalages du marché	75	31,0
Dans une maison abandonnée	55	23,0
Dans une école	12	5,0
Au stade	2	,8
Devant les magasins	83	34,7
Dans une église	10	4,2
Dans un centre d'hébergement	3	1,3
Total	240	100,0
Mode de vie des EVDR	Effectif	Fréquence en %
Vie solidaire / En groupe ou bande	141	58,6
En solitaire / seul	99	41,4
Total	240	100,0
Composition de l'équipe de vie solidaire	Effectif	Fréquence en %
Avec son (ses) frère(s) et soeur (s)	9	3,8
Avec les amis sans lien de proximité familiale	133	55,2
Total	142	59,0
Système manquant	98	41,0
	240	100,0

S'agissant de l'abri des EVDR, de manière générale, les places publiques constituent leurs lieux de prédilection : devant les magasins 34,7 %, sur les étalages du marché 31 %, dans des maisons abandonnées 23 %,...

Aussi, l'organisation sociale des EVDR est-elle régie par des règles d'une vie solidaire en bande ou en groupe. En effet, 58,6 % des EVDR sont organisés en groupe et 41,4 % en solitaire. Cette forme d'organisation se justifie par la précarité de la vie menée par les EVDR. Leur vie étant très aléatoire et incertaine, l'organisation solidaire devient la réponse idéale pour assurer le partage du butin entre les membres du groupe d'une part, et d'autre part créer un mécanisme de sécurité ou de « l'assurance vie » en cas d'agression extérieure.

Quoi que dans des faibles proportions (3,8%), mais on trouve également des membres d'une même famille qui vivent solidairement la vie de la rue.

3.3.2 Mécanismes de survie développés par les EVDR

3.3.2.1 Source des revenus et leur affectation

Tableau 3.10 Sources des revenus des EVDR

Activités exercées	Effectif	Fréquence en %
Petits métiers	100	41,8
Enfant de course	87	36,0
Mendicité	28	11,7
Vol	20	8,3
Autres	5	2,1
Total	240	100,0

Les EVDR enquêtés exercent plusieurs activités. Les données d'enquête ont montré que 41,8 % exercent les petits métiers, 36 % travaillent comme enfants de course, 11,7 % vivent de la mendicité, 8,3% se livrent au vol, 2,1% exercent des activités non répertoriées, mais facilement assimilables au vol.

Le graphique ci-dessous présente la répartition schématique de ces différentes activités avec beaucoup plus de clarté.

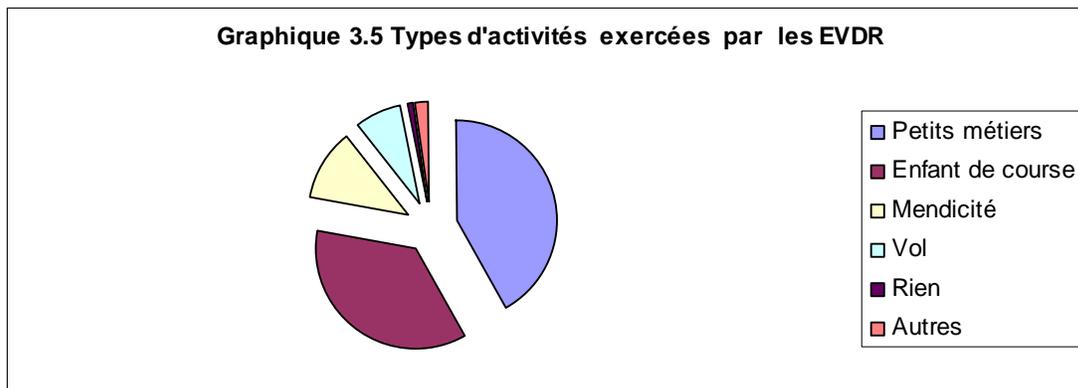


Tableau 3.11 Revenus journaliers estimés et déclarés par les EVDR et leur affectation

a. Tranche de revenu journalier	Effectif	Fréquence en %
Moins 500 Fc	152	63,2
Entre 500 et 1000 Fc	66	27,6
Entre 1000 et 1500 Fc	12	5,0
Entre 1500 et 2000 Fc	4	1,7
Plus de 2000 Fc	6	2,5
Total	240	100,0

b. Différentes affectations du revenu des EVDR	Effectif	Fréquence en %
Satisfaction des besoins personnels	178	74,5
Appui à la famille d'origine	15	6,3
Epargne personnelle	38	15,5
Entraide entre amis du groupe	9	3,8
Total	240	100,0

Tableau 3.12 Relation entre le niveau de revenu journalier des EVDR et les différentes affectations

		Différentes affectations du revenu				Total
		Satisfaction des besoins personnels	Appui à la famille d'origine	Epargne personnel le	Entraide entre amis du groupe	
Revenu journalier	Moins 500 Fc	128	6	12	6	152
	Entre 500 et 1000 Fc	42	5	16	3	66
	Entre 1000 et 1500 Fc	7	1	4		12
	Entre 1500 et 2000 Fc	2		2		4
	Plus de 2000 Fc		3	3		6
Total		179	15	37	9	240

La vie des EVDR est une vie de précarité et très hasardeuse. Cela étant, moins le revenu de l'EVDR est important plus il sert à la satisfaction des besoins personnels et vice-versa, c'est-à-dire plus l'EVDR a un revenu important plus il peut épargner, appuyer la famille d'origine,... Mais moins il gagne plus il pense à l'entraide, car le jour où il n'aura rien, ses amis lui viendront aussi en aide par le mécanisme de solidarité qui caractérise leur vie en groupe.

Tableau 3.13 Degré d'utilité procurée par le revenu des EVDR

Ce revenu vous paraît-il suffisant ?	Effectif	Fréquence en %
Oui	75	31,2
Non	165	68,8
Total	240	100,0
Si non, sources des revenus additionnels des EVDR ?		
	Effectif	Fréquence en %
Mendicité	73	30,5
Vol	33	13,8
Intervention des oeuvres de charité	8	3,3
Intervention de la famille	12	5,0
Autres	43	18,0
Total	169	70,7
Système manquant	71	29,3
	240	100,0

Le revenu des EVDR est précaire et insignifiant pour 68,8 % de cas. En plus, il est très aléatoire par ce que dépendant des activités non structurées (petits métiers, enfant de course, mendicité, vol,...). D'où l'impératif de créer des mécanismes d'appui pour allonger l'assiette des revenus de la part des EVDR.

3.3.3 Problèmes de santé et violences subies par les EVDR

3.3.3.1 Problèmes de santé

Tableau 3.14 Type de solutions adoptées par les EVDR en cas de maladie

	Effectif	Fréquence en %
Aller dans un centre de santé	37	15,5
Automédication	107	44,4
Produits traditionnels	3	1,3
Demande d'assistance	63	26,4
La Prière	5	2,1
Rien	16	6,7
Autres	9	3,8
Total	240	100,0

D'une façon générale, la solution la plus adoptée par les EVDR en cas de maladie reste l'automédication. A la lumière du tableau précédent 44,4% y recourent, 26,4 % demandent de l'assistance aux tiers, 15,5 % seulement vont directement au centre de santé, 6,7 % ne font rien et développent des résistances aux maladies qui les rendent encore très vulnérables, 2,1 % s'adonnent à la prière, 1,3 % recourent aux produits traditionnels et 3,8 % recourent à d'autres pratiques non identifiées.

3.3.3.2 Violences subies par les EVDR

Tableau 3.15 Formes de violences subies par les EVDR

	Effectif	Fréquence en %
Violences Physiques	48	20,0
Violences sexuelles	6	2,5
Violence morale	92	38,3
Exploitation par le travail	85	35,4
Autres	9	3,8
Total	240	100,0

Les cas des violences à l'endroit des EVDR sont légion. Au menu, la violence morale est de l'ordre de 38,5 %. Il s'agit en fait des injures et autres formes de dénigrement à l'endroit de cette catégorie d'enfants. L'exploitation par le

travail est subie par 35,1% des EVDR c'est-à-dire que les demandeurs de services ne rémunèrent pas toujours correctement le travail de ces enfants. Les cas de violence sexuelle sont minimes parce que les EVDR filles sont très peu nombreux dans notre aire d'enquête. En effet, c'est cette catégorie qui est souvent victime de cette forme de violence.

Cependant, dans le focus group organisé à Matadi, des petites filles dont l'âge varie entre 12 et 15 ans, autrefois encadrées par le CRED, ont déclaré être victimes de l'exploitation sexuelle par leurs aînées. Initiées à la vie sexuelle par ces dernières, ces petites filles sont obligées de partager la somme payée par les clients qu'une aînée X leur apporte pendant la période où elle-même est indisponible au « travail » parce qu'elle venait d'accoucher après avoir attrapé bêtement une grossesse dans la rue. En outre, elles se trouvent parfois en face des hommes qui tiennent aux rapports sexuels non protégés et qui concèdent alors de payer un tarif spécial « tous risques » (sic!).

3.4 Etude de possibilités de réunification des EVDR avec leurs familles

Pour aborder ce point, il faut noter sans se voiler la face « qu'autant le problème dure avant de se manifester (c'est-à-dire qu'un enfant ne quitte pas la maison du jour au lendemain), autant il faut prévoir du temps pour récupérer un enfant qui est déjà dans la rue. Il faut remplacer le réseau établi dans la rue par un autre et lui montrer que celui-ci est meilleur ; ce qui implique une modification du système de valeurs qu'il a déjà intériorisé » (ASEF, 2003, p.98). C'est dire que cet exercice n'est pas aussi aisé et qu'il faut y aller méthodiquement.

Pour ce faire, nous allons examiner le degré de satisfaction ressentie par les EVDR, le niveau de l'encadrement dont ils bénéficient dans leur situation actuelle, leurs attentes respectives, et leur disponibilité à la réunification familiale.

3.4.1 Degré de satisfaction ressentie par les EVDR dans leur mode de vie

Tableau 3.16 Satisfaction de la vie de la rue

Etes-vous satisfait de cette vie ?	Effectif	Fréquence en %
Oui	26	10,8
Non	214	89,2
Total	240	100,0

Les EVDR sont bien conscients que la vie de la rue n'est pas satisfaisante comme le témoignent les données d'enquête : 89,2 % jugent cette dernière non satisfaisante contre 10,8 % qui estiment le contraire. Ainsi, devront-ils être disposés à changer de vie si on parvenait à leur présenter d'autres alternatives.

Mais ceci doit être précédé par un conditionnement psychothérapeutique dans des Centres de Transition entre la Rue et la Famille (CTRF), car il ne suffit pas de vouloir changer de mode de vie pour que cela devienne possible, il y a nécessité d'une bonne préparation à la nouvelle vie, mieux à l'ancienne vie restaurée : la vie familiale.

3.4.2 Encadrement actuel des EVDR

Il existe des structures d'encadrement des EVDR dans le Bas-Congo, mais leur efficacité reste faible (voir chapitre IV du présent rapport). Elles sont beaucoup plus concentrées dans la ville de Boma où le phénomène des EVDR, particulièrement des enfants dits sorciers, est d'une ampleur inquiétante. Cependant, parmi les sujets interrogés, très peu bénéficient de l'encadrement.

Il existe cependant de nombreux autres enfants qui ne sont pas encore emportés par la vie de la rue, mais qui vivent dans une extrême pauvreté, soit sous le toit parental, soit dans une famille d'accueil. Ce sont des candidats potentiels à la vie de la rue si rien n'est fait pour les aider à sortir de leur précarité actuelle.

Ainsi qu'on le verra au chapitre IV de ce rapport, dans le cadre de la prévention sociale, les ONG d'encadrement des enfants (surtout les orphelins) sont plus engagées dans le suivi de cas de tels enfants plutôt que dans celui des EVDR.

Tableau 3.17 Taux d'encadrement des EVDR par les structures existantes

Etes-vous encadré ?	Effectif	Fréquence en %
Oui	28	11,7
Non	212	88,3
Total	240	100,0
Si oui, par quel type de structure ?		
	Effectif	Fréquence en %
ONG & Fondations	16	6,7
Eglises	10	4,2
Affaires sociales	1	,4
Autres	1	,4
Total	28	11,7
Systeme manquant (enfants non encadrés)	212	88,3
	240	100,0

Les structures d'encadrement existent mais leur engagement au sort des EVDR reste faible, 88,3 % des EVDR estiment être non encadrés contre 11,7 % qui le sont. Les structures d'encadrement les plus actives sont les ONG & Fondations 57,7 %, les Eglises 35,7 % et 3,6 % respectivement pour les affaires sociales et autres.

3.4.3 Analyse des attentes exprimées par les EVDR

Etant donné que les EVDR trouvent la vie de la rue non satisfaisante pour la plupart (89,2%), la question est de savoir alors quelle autre alternative leur proposer dans la perspective de la réunification ? La réponse à cette dernière question nous semble à rechercher dans la connaissance de leurs desiderata qu'il convient d'examiner à l'aide du tableau 3.18.

Tableau 3.18 Attentes exprimées par les EVDR selon leur âge

		Attentes exprimées par les EVDR					
		Aller à l'Ecole	Apprendre un métier	Recevoir de quoi faire un commerce	Rejoindre un centre d'Hébergement	Trouver du travail	
Groupe d'âge des EVDR	Moins de 10 ans	26	2	1	4		33
	Entre 10 et 12 ans	18	8	2	1	1	30
	Entre 13 et 15 ans	37	27	5	7		76
	Entre 16 et 18 ans	14	31	2	2	3	52
	Plus de 18 ans	8	24	4	3	10	49
Total		103	92	14	17	14	240

Compte tenu de leur jeune âge, il ressort clairement de ce tableau que les EVDR interrogés sont, en grande majorité, disposés soit à rentrer à l'école (103/240 : 43% de cas), soit à apprendre un métier pour la majorité de ceux qui ont dépassé l'âge de la scolarité de base (92/240 : 38 % de cas observés).

3.4.4 Disponibilité des EVDR à la réunification

Tableau 3.19 Taux de disponibilité à la réunification

Prêt à retourner en famille ?	Effectif	Fréquence en %
Oui	170	70,8
Non	70	29,2
Total	240	100,0

La suite logique de ce qui précède est qu'un peu plus de 70% d'enfants veulent retourner en famille si cela pouvait leur être accordé. Mais près de 30% estiment qu'ils ne le peuvent plus soit parce qu'ils y ont subi des graves abus ou qu'ils y ont posé des actes qu'ils jugent d'une extrême gravité, soit encore parce qu'ils n'ont pas du tout de famille pour les accueillir et donc ne savent où aller ! On se souviendra ici que 12,1% de ces enfants ne connaissent même pas l'adresse d'où ils sont partis avant de se lancer dans la vie de la rue.

Par ailleurs, il y a eu parmi ces enfants certains qui ont fait l'expérience du changement de statut et de mode de vie ; changement qui inspire d'autres enfants à croire que tout est encore possible à refaire pour eux aussi. Le tableau 3.20 présente la situation du changement de statut de quelques EVDR.

Tableau 3.20 La dynamique du statut des EVDR

Des amis vous ont-ils quitté ?	Effectif	Fréquence en %
Oui	196	81,6
Non	44	18,4
Total	240	100,0
Destination prise par ces amis	Effectif	Fréquence en %
Rentrés en Famille	57	23,8
Changé de ville	98	41,0
Ils sont Morts	28	11,7
Ont trouvé du travail et se sont installés	17	7,1
Total	200	83,6
Système manquant (statu quo)	40	16,4
	240	100,0

Globalement, 81,6% des EVDR ont eu des amis qui ont quitté leur groupe de solidarité parmi lesquels on trouve des cas d'expérience heureuse de 23,8% d'enfants qui sont rentrés en famille, et 7,1% qui ont trouvé du travail et se sont installés. La mobilité est tout de même aussi grande au milieu de ces enfants car 41% ont changé de ville, comme leur mortalité d'ailleurs (un enfant sur dix).

CONCLUSION

L'analyse de la situation des enfants vivant dans la rue effectuée tout au long de ce chapitre a globalement conduit aux résultats et observations ci-après :

- le phénomène des EVDR est récent au Bas-Congo, car 80% de ces enfants ne sont dans la rue que depuis moins d'une année. Ils sont majoritairement masculins (98%) et d'un âge inférieur à 15 ans (58%). Leur jeune âge constitue de ce fait un atout majeur dans la mise en œuvre et la réussite éventuelle des programmes d'encadrement et de réinsertion de ces enfants ;
- un peu plus de 20% de personnes qui vivent dans la rue au Bas-Congo ne sont plus des enfants, car ayant dépassé l'âge de 18 ans, et constituent la catégorie la plus dangereuse pour notre société de par leur habileté aux actes de barbarie ;
- les EVDR sont issus des familles dont la taille est assez élevée, soit 5 à 10 personnes (59%) et des parents en majorité catholiques (31%) ;
- la grande majorité d'entre eux ont leurs parents en vie (47%) alors que 18% sont orphelins de père et de mère, 18,4% sont orphelins de mère et 16,7% sont orphelins de père seulement ;
- presque tous connaissent les adresses de leurs parents/tuteurs (88%), ceci pourra favoriser la médiation susceptible de conduire à leur réinsertion familiale ;
- aux dires de ces enfants, la pauvreté des parents (27,2%), leur décès (15,5%), la maltraitance domestique (14,6%) et le soupçon de sorcellerie constituent les causes majeures de leur rupture avec la famille ;
- les EVDR regrettent la vie qu'ils mènent et n'en sont pas du tout satisfaits (89%), ils sont donc dans des dispositions favorables au changement de mode de vie ;
- ils veulent bien rentrer à l'école (38%) ou apprendre un métier (41%). Somme toute, ils sont disposés à rentrer en famille si l'environnement leur était rendu favorable (70%).

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se leurrer par ces bonnes dispositions, il faut un grand travail de leur regroupement dans les CTRF en vue d'un traitement psychothérapeutique avant d'envisager la mise en œuvre des projets conduisant à la satisfaction de leurs desiderata et favorisant leur réinsertion.

CHAPITRE IV PANORAMA DES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE

Introduction

Ce chapitre présente les structures d'accueil et d'accompagnement des enfants en rupture familiale dans leur fonctionnement actuel. Il s'agit pour l'essentiel des structures visités au cours des enquêtes et dans lesquels quelques focus group ont été organisés avec les enfants hébergés par elles. Signalons cependant qu'il ne s'agit plus seulement des EVDR, mais de toutes les catégories d'enfants en détresse ou victimes d'exclusion sociale sous toutes ses formes.

Ces structures sont plus opérationnelles en milieux urbains. Ainsi, on en trouve à Matadi, Boma, Mbanza-Ngungu et Kuilu-Ngongo, et pas à Seke-Banza, Gombe-Matadi et Boko-Kivulu. Néanmoins, la décentralisation des bureaux caritas dans presque toutes les paroisses catholiques est telle que les orphelins bénéficient quand même d'une prise en charge organisée dans les paroisses où ils sont enregistrés, c'est le cas précis de Gombe-Matadi.

4.1 STRUCTURES IDENTIFIEES A MATADI

4.1.1 La Fondation Sauvons Les Enfants.

4.1.1.1 Historique

Cette fondation qui se présente comme un Centre de Transit pour Enfants Vulnérables (C.T.E.V.), a été créée le 17 novembre 2002 à l'initiative de Monsieur l'Abbé Germain N'zinga qui en est le Coordonnateur principal. Sensible à la détresse et aux tourments des enfants qui passaient la nuit devant la cathédrale et qui demandaient l'aumône tous les matins après la messe, Monsieur l'Abbé eut la pensée de les regrouper périodiquement en leur donnant à manger deux fois par semaine. Avec le temps, les problèmes posés par ces enfants se multiplièrent et leurs demandes devenaient tellement fortes qu'il fallait décider de les rassembler en un site pour assurer leur prise en charge intégrale. La mission de leur encadrement fut alors confiée à Maman Sophie, dirigeante du groupe charismatique, et le CTEV fut créé.

4.1.1.2 Enfants encadrés par le CTEV

Le CTEV assure l'encadrement de 21 enfants à ce jour dont 20 garçons et une fille. La fille et son grand frère sont issus d'une même famille, tous deux orphelins de père et mère ; le frère vit au centre et la sœur dans la famille d'une maman du groupe charismatique. Tous les enfants étudient aux frais du CTEV et l'un d'entre eux est même inscrit à l'internant du petit séminaire de Kibula.

4.1.1.3 Mobiles de rupture familiale évoqués par quelques enfants

Enfant n° 1 : Décès de la maman et maltraitance de la marâtre, mais papa est en vie et travaille à SOCIMEX./ Matadi.

Enfant n° 2 : Enfant dit sorcier, établi responsable de la mort de sa mère. Son père est porté disparu et lui ne savait où aller sinon dans la rue.

Enfant n° 3 : Orphelin des parents victimes du VIH, lui-même dépisté PVV, abandonné dans la rue et récupéré par le CTEV.

Enfant n° 4 : Papa fut catcheur et est mort. Maman s'est remariée plusieurs fois et l'un de ses maris m'a traité de sorcier après la mort de l'un des enfants qu'il a eus avec ma mère à Cabinda. Ce papa m'a fait tabassé et j'ai fui la maison nuitamment jusqu'à Muanda. De Muanda, j'ai vendu mes habits pour payer un transport jusqu'à Matadi où j'ai commencé à dormir dans la rue. Une cousine m'a reconnu dans la rue et son amie m'a orienté vers le CTEV, car elle-même fut engrossée et vit difficilement chez ma grand-mère.

Enfant n° 5 : Exploité par ma marâtre dans la vente à la criée des œufs durs jusque tard dans les rues et buvettes, j'étais victime d'une extorsion de toutes les recettes de la journée (4.000 FC) autour de minuit et la marâtre m'a chassé de sa maison après m'avoir tabassé. J'ai aussi été dit sorcier après la mort du fils de ma marâtre. Mes parents sont divorcés, mais ma mère vit à Matadi.

4.1.1.4 Atouts, ressources et projets d'avenir du CTEV

Le CTEV est parvenu à réinsérer 9 enfants dont 8 cas suivis et bien réussis ; le neuvième est un garçon de 20 ans formé comme chauffeur par le CTEV. Avec son permis de conduire, il ne veut plus rentrer en famille ; il cherche du travail pour qu'il s'installe dans la vie.

Tous les enfants du CTEV sont soignés par le Docteur Kuanga auprès de qui le centre est abonné. Certains enfants demandés par leurs parents refusent de

rentrer en famille, car au centre ils mangent, étudient et vivent dans le minimum des conditions acceptables ; ce qui ne sera pas évident s'ils rentreraient en famille, disent-ils !

Le CTEV fonctionne avec les ressources propres de l'église catholique et de quelques dons volontaires, en particulier, de la société VODACOM qui apporte des vivres aux enfants pendant les périodes des fêtes. Il dispose d'un bâtiment qui est en cours de construction pour mieux loger ces enfants sur l'avenue Poto Poto 13 bis dans la commune de Matadi, ville basse, référence Damar. Le centre lance un appel à toute personne ou structure qui se soucie des enfants de lui prêter mains fortes dans la poursuite de ces travaux de construction.

CONTACT : Madame Sophie 98 40 50 08

Paroisse Catholique Ville basse / Matadi

4.1.2 Le Centre de Récupération des Enfants en Difficulté, CRED en sigle.

4.1.2.1 Historique

Sis avenue circulaire n° 35 dans la commune de N'zanza, le CRED est l'initiative de Maman Jacqueline MATONDO NDALA. Après un long séjour d'environ 10 ans à Paris, cette dame a vécu la souffrance des Sans Domicile Fixe (SDF) qu'elle viendra revivre dans son pays natal avec les EVDR. Sensible à leur situation, elle se décide de créer depuis le 27 octobre 2002 le CRED à Matadi pour voler au secours de cette catégorie d'enfants.

4.1.2.2 Enfants encadrés par le CRED

A ce jour, le CRED assure l'encadrement de 10 enfants dont l'âge varie entre 5 et 12 ans ; cinq autres ont été récemment récupérés par leurs familles. Tous ces enfants étudient à l'Ecole primaire NKANZA aux frais du CRED. Les difficultés de paiement de leurs frais d'études sont telles que la coordinatrice du CRED négocie des mesures de grâce pour que ces enfants ne soient pas chassés de l'école. Le CRED loue une maison de deux chambres et un salon, cuisine et toilettes intérieures, pour abriter ces enfants confiés sous la garde permanente de maman Marie BENDO. Une institutrice au nom de maman Julie assure la répétition des matières vues à l'école pour occuper utilement tous ces enfants. Le CRED s'est aussi exercé à encadrer quelques filles, mais sans succès, car l'expérience de la sexualité précoce et les multiples besoins qu'elles exprimaient les ont de nouveau reconduites dans une vie libertine.

4.1.2.3 Mobiles de rupture familiale évoqués par les enfants du CRED

Enfant n° 1 : J'ai été dit sorcier à la mort de ma mère. On m'a conduit à l'église de BANA MPEVE puis à GLORIA. On a prié pour moi et on a commencé à me soigner. A un moment, ils m'ont dit que j'étais guéri et que je pouvais rentrer à la maison. Puis soudain quelqu'un de la maison a dit qu'il m'a vu dans le songe. Ma tante m'a amené à Kinshasa pour m'abandonner dans la rue que je ne connaissais pas alors qu'elle avait promis de me conduire chez un guérisseur. J'étais perdu et je commençais à me promener à la merci des policiers et des gens qui me battaient. Ayant réussi à prendre place à bord d'un grand véhicule, je suis rentré à Matadi. Un jour, je fis le **kindotila*** dans lequel je demandais de l'eau pendant que je dormais au salon, on a dit de moi que je voulais m'envoler de nuit, et on m'a chassé de la maison. Je commençais à dormir d'abord sur la véranda de la maison avant de m'engager dans la rue où maman Jacquie du CRED viendra me récupérer. Je suis en 4^{ème} primaire à l'E.P. NKANZA.

Enfant n° 2 : Volontairement déposé au CRED par sa mère qui est fatiguée de le garder, car il est ensorcelé par sa grand-mère dit-elle ! Son père est parti au Congo Brazzaville sans faire signe de vie depuis des années et sa mère habite le camp Banana à Matadi. L'enfant est inscrit en 1^{ère} année primaire par le CRED.

Enfant n° 3 : Abandonné à Damar et envoyé au CRED par le service des affaires sociales, il ne connaît rien ni personne. Il doit avoir environ 5 ans et sera inscrit à l'école l'année scolaire prochaine.

Enfant n° 4 : Tabassé par les voisins, car établi responsable de la mort de ses parents qui sont pourtant morts du VIH, car on se rendra compte après qu'il soit confié au CRED, que l'enfant lui-même est PVV. Ses soins de santé sont pris en charge par AMO-CONGO

4.1.2.4 Atouts, ressources et projets d'avenir du CRED

Dans ses actions courantes, le CRED joue la médiation entre la famille et l'enfant en vue de favoriser la réunification familiale. Jusque-là, il est parvenu à assurer la réinsertion de 9 enfants dans leurs familles. Cette réinsertion rencontre tout de même plusieurs réticences dans le chef des parents, mais le suivi effectué auprès des familles d'enfants réinsérés présente des résultats positifs à en croire les responsables du CRED.

* phénomène de monologue inconscient sous le sommeil.

Le CRED tire ses ressources des contributions des membres, de l'autofinancement par la fabrication et la vente du produit de nettoyage créoline, des dons volontaires et appui de structures partenaires comme VODACOM, AMO-CONGO, OCC,... Grâce à l'appui du BCECO dans son volet *protection sociale des groupes vulnérables*, le CRED est en train de construire un centre d'hébergement pour ces enfants dans le quartier MPOZO à Matadi.

Contact du CRED : Madame Jacqueline MATONDO NDALA 081 90 21 682.
Avenue circulaire n° 35 C/N'zanza

4.2 STRUCTURES IDENTIFIEES A BOMA

4.2.1 Le Centre pour la Protection et l'Encadrement de l'Enfant, CE.P.E.E.

4.2.1.1 Historique

Motivé par les recommandations bibliques qui guident sa vie, le Révérend LELO KONDE a voulu faire la pastorale des âmes en détresse en assurant la prise en charge des enfants vivant dans la rue par la création du CE.P.E.E. depuis l'année 2001. De par sa double formation de Pasteur et d'Animateur social, le Révérend LELO au travers du CE.P.E.E. s'assigne comme objectifs non seulement d'assurer la prise en charge des EVDR, mais aussi et surtout de jouer la médiation entre eux et leurs familles respectives en vue de favoriser la réunification familiale. Cette procédure lui semble souvent réussie en présentant aux EVDR et à leurs parents la Parole de Dieu qui enseigne l'amour du prochain et le sens du pardon, dit-il !

4.2.1.2 Enfants encadrés par le CE.P.E.E

Le CE.P.E.E. assure l'encadrement et la prise en charge de 53 enfants dont 19 filles et 34 garçons répartis dans plusieurs sites et maisons des membres. La plupart de ces enfants sont scolarisés, mais d'autres ne le sont pas faute de moyens suffisants du Centre alors qu'ils ont encore l'âge de la scolarité. Les enfants qui ont dépassé l'âge de la scolarité sont initiés aux métiers et au petit commerce exercé sous l'autorité du Centre.

4.2.1.3 Mobiles de rupture familiale évoqués par les enfants le CEPEE

Pour éviter la surcharge du texte en répétant la synthèse de récits des enfants comme nous l'avons fait précédemment, nous nous limitons à présenter ici les causes majeures qui les ont conduits dans la rue telles qu'évoquées par les

enfants du CE.P.E.E. Il s'agit principalement : de la mort des parents (surtout de la mère), de la séparation ou divorce des parents, de la pauvreté des parents et du soupçon de la sorcellerie chez les enfants.

4.2.1.4 Atouts, ressources et projets d'avenir du CE.P.E.E.

En 2004, le CEPEE est parvenu à assurer la réinsertion de 8 enfants dont 4 filles et 4 garçons dans leurs familles respectives. Il tire ses ressources des cotisations des membres, des produits des travaux de champs réalisés avec le concours de certains EVDR d'un âge adulte et des dons volontaires de toute personne de bonne foi et sensible au problème des enfants. La construction d'un orphelinat demeure la préoccupation majeure du CEPEE, car il dispose des terrains mais sans appui financier et matériel jusque-là.

Contact du CE.P.E.E. : Pasteur LELO KONDE 98 52 43 99
Avenue Kasa-Vubu n° 2/B
Rond Point Boma II

4.2.2 L'institut des sœurs oblates de Notre Dame de Lourdes

4.2.2.1 Historique

Les sœurs oblates de notre dame de Lourdes ont comme charisme de se mettre au service de malades, de vieillards, de veufs et de veuves, de prostituées, de prêtres malades et âgés, des orphelins et de toute autre personne en détresse. La congrégation est implantée à Kinshasa, mais une extension est opérationnelle à Boma depuis 2001. Dans le cas d'espèce, elle s'occupe uniquement des enfants orphelins de père et de mère. Les autres enfants en détresse ou en rupture familiale sont encadrés pour un temps seulement, l'objectif étant de les retourner dans leurs familles d'origine après avoir identifié la cause de la rupture et joué la médiation entre l'enfant et sa famille.

4.2.2.2 Enfants encadrés par les soeurs

Les sœurs oblates s'occupent de sept enfants dont quatre garçons et trois filles. Cinq autres enfants sont pris en charge de manière passive (à distance): ils sont nourris, scolarisés et soignés par les soeurs, mais ils ne logent pas au centre à cause de sa capacité d'accueil limitée. Tous ces enfants étudient à l'EP Maman Kiese, et les filles font de la coupe et couture.

4.2.2.3 Mobiles de rupture familiale des enfants gardés par les sœurs

Parmi les 7 enfants gardés par les sœurs, un enfant de 4 ans a été abandonné par la guerre, deux filles récupérées dans la rue à 5 et 6 ans, une fille mal nourrie récupérée de mains de ses parents militaires, et d'autres enfants sont soit orphelins, soit issus des familles très pauvres.

4.2.2.4 Atouts, ressources et projets de sœurs oblates de NDL

Les sœurs oblates souhaitent donner à ces enfants la chance de vivre heureux en allant à l'école ou en apprenant un métier. Leur réinsertion interviendra à l'âge adulte quand ils seront en mesure de se prendre en charge, car présentement, ces enfants ne peuvent pas accepter de rentrer dans leurs familles où la vie est très dure, soutiennent-elles !

Les sœurs n'ont pas d'appui extérieur, il n'y a que la congrégation qui finance leur fonctionnement et la société VODACOM qui a apporté un sac de riz aux enfants à la fête de nouvel an.

Contacts : Sœur Hélène TOKO UMBA 081 90 50 276 et Sœur Christine MVUBU 98 65 44 35 ou voir Abbé Paul au bureau Caritas/Boma.

4.2.3 Le Groupe d'Intervention Technique pour le Développement et l'Appui Social, GITEDAS en sigle.

4.2.3.1 Historique

Sis avenue Kabila n° 103 dans la commune de Kalamu, la création du GITEDAS par un groupe de frères de la Fraternité Chrétienne remonte à 1995, mais son ouverture au grand public n'est intervenue qu'en 2002. Il s'est assigné comme objectif la prévention sociale par l'éducation formelle et non formelle des enfants en difficulté et des filles-mères. Sa stratégie consiste à organiser des vidéo-forums au cours desquels de nombreux enfants (particulièrement des jeunes filles) sont invités pour suivre un film à l'issue duquel un orateur fait des commentaires pour prodiguer des conseils aux participants et dégager des leçons morales qui ressortent du film en question.

4.2.3.2 Enfants encadrés par le GITEDAS

Le GITEDAS assure l'encadrement de deux catégories d'enfants : la première est composée des enfants totalement pris en charge. Cette catégorie compte 13 enfants dont 6 logent chez le coordonnateur du GITEDAS et 7 autres sont répartis dans les habitations des membres du Groupe ; ils vont tous à l'école. La deuxième est composée d'une centaine d'enfants qui bénéficient d'une assistance passive et participent aux activités socio-culturelles organisées : une troupe théâtrale de 36 personnes, trois équipes de football réparties selon l'âge des enfants.

Parmi les personnes encadrées figurent quelques cas particuliers : une fillette mise au monde par une folle récupérée à l'âge de 2 ans et inscrite en 1^{ère} année primaire à ce jour ; une autre fille prise à Tshela d'une mère qui l'a abandonnée pour aller vivre à Kinshasa et d'un papa non identifié, elle a aujourd'hui 17 ans et se trouve en 6^e HC; un garçon de 15 ans né d'un père parti en Allemagne et d'une mère démunie, récupéré depuis 2 ans et inscrit en 3^e HL au petit séminaire de Mbata Kiela ; deux femmes chefs des ménages et 5 filles-mères qui ont eu l'appui d'un petit capital de commerce pour la survie de leurs ménages ; de nombreux orphelins,...

4.2.3.3 Mobiles de rupture familiale des enfants encadrés par GITEDAS

Le décès, la pauvreté et l'abandon des parents ont été présentés comme les principales causes qui ont mis les enfants encadrés par GITEDAS en rupture avec leurs familles respectives.

4.2.3.4 Atouts, ressources et projets du GITEDAS

De par son efficacité organisationnelle, GITEDAS dispose de nombreux atouts dans l'encadrement des enfants. Des fiches d'identification et une banque de données sont disponibles pour tous les enfants encadrés. Un bureau d'écoute est ouvert tous les samedis à partir de 8h pour recevoir les enfants ainsi que toute autre personne vulnérable qui a des problèmes à poser.

Depuis 2003, il est parvenu à réinsérer 10 enfants après une période de transit de 6 à 8 mois au centre. Sa démarche de réinsertion consiste à identifier d'abord l'adresse des parents et à leur rendre une visite de courtoisie sans nécessairement poser le problème de l'enfant. Cette première est suivie d'une autre visite au cours de laquelle le problème sera posé dans un dialogue autour de la parole de Dieu et de la Convention relative aux Droits de l'Enfant..

GITEDAS tire ses ressources des cotisations des membres, de la mise à location de ses 50 chaises plastiques, son groupe électrogène, sa caméra, son catafalque ; d'une officine pharmaceutique, d'une maison de communication, et des produits de l'agriculture. Il dispose d'un terrain et d'un plan de construction d'un orphelinat pour lequel il est à la recherche d'un financement.

Contacts du GITEDAS : 0815189925 et 0819042189
Bureau sis avenue Kabila n° 103 C/Kalamu

4.2.4 Le Centre de Regroupement, d'Encadrement et de Récupération des Orphelins et Enfants Abandonnés (CREROEA)

4.2.4.1 Historique

Sous la conduite du Pasteur PHAMBU, le CREROEA est, depuis 1997, né de la compassion que ce dernier éprouvait pour les enfants dits sorciers dans son entourage et maltraités pour ce fait par leurs familles. Dans son ministère pastoral, il s'est mis à les récupérer pour les aider à être délivrés des mauvais esprits par la prière. L'élan pris dans ce travail a fait qu'on lui amènera beaucoup d'enfants soupçonnés de sorciers. Avec le temps et dans le dialogue avec ces derniers, il se rendra compte que plusieurs d'entre eux n'étaient pas du tout sorciers, mais malades et que certains même vivaient avec le VIH car leurs parents en étaient morts ! Aujourd'hui, le CREROEA s'occupe de toutes sortes d'enfants en détresse (orphelins, OEV, PVV, handicapés,...).

4.2.4.2 Enfants encadrés par le CREROEA

Le CREROEA assure l'encadrement de 68 enfants dont 38 garçons et 30 filles internés sur deux sites (Boma et Nkanzi-mission). Parmi ceux qui ont l'âge de la scolarité, 38 étudient et d'autres apprennent des métiers. Les frais de scolarité et leur prise en charge sont difficilement assurés par la modicité de moyens du Centre, malgré toute la bonne volonté que manifestent ses animateurs. Dans son expérience d'encadrement, le pasteur PHAMBU a élevé plusieurs filles dont deux sont parvenues à se marier sous son toit, et dont il a béni le mariage. Il a réussi des dizaines de cas de médiation entre les enfants et leurs familles par un travail de préparation psychologique des parents et leur conscientisation basée sur la CDE et la Parole de Dieu. En cas d'envoûtement réel de l'enfant par un mauvais esprit, il commence par prier pour la délivrance de ce dernier, dit-il !

4.2.4.3 Mobiles de rupture familiale des enfants du CREROEA

Ainsi que nous l'avons dit à l'historique, le soupçon de sorcellerie constitue la spécificité des enfants encadrés par le CREROEA. Mais on y trouve aussi de nombreux enfants PVV, handicapés, orphelins et abandonnés par les leurs.

4.2.4.4 Atouts, ressources et projets du CREROEA

De par sa formation d'agronome, de théologien et d'agent social formé par RCN dans le travail des enfants, le Pasteur PHAMBU a fait du CREROEA un grand jardin d'enfants en détresse, mais dont les conditions de vie ne sont pas du tout roses, car « la plus belle femme du monde ne peut donner que ce qu'elle a ». Il loue une grande maison dans laquelle il vit avec son épouse et ses nombreux enfants récupérés ici et là, mais sans ressources conséquentes ni appui extérieur.

En tant qu'agronome, il fait de l'agriculture (en particulier du maraîchage en saison sèche) et initie ses enfants au même exercice pour la survie du centre, en attendant une main généreuse qui peut avoir de la compassion pour ces enfants dont le contact physique ne peut laisser indifférents les cœurs sensibles !

Contact du CREROEA : Pasteur PHAMBU 98 52 56 01
Avenue Sindi n° 24 Q. Kimbangu C/Kalamu

4.2.5 Le Centre BAYARD de SEKAMBOTE

4.2.5.1 Historique

Spécialement chargé de la récupération des enfants orphelins de père et de mère, ce centre est l'initiative de monsieur Bayard, infirmier à l'hôpital général de Boma. L'idée lui est venue d'une grande compassion ressentie devant la mort d'une femme en plein accouchement suite au stress qu'elle a vécu, car son mari venait de mourir d'un accident. Sans grands-parents ni famille identifiés, le médecin cherchera à savoir lequel des infirmiers voulait accepter d'élever cet orphelin. Devant la peur des autres, monsieur Bayard acceptera de le faire, et de là l'idée de création d'un orphelinat lui était née pour voler au secours de tant d'autres orphelins depuis 1991.

4.2.5.2 Enfants encadrés par le centre Bayard

Le centre encadre actuellement 20 orphelins dont 15 garçons et 5 filles, tous logés et pris en charge à la résidence de Monsieur Bayard. De ces 20, il y a 6 qui sont scolarisés. Des cas particuliers d'enfants sortis de l'Angola et dont les parents sont morts de la guerre méritent d'être signalés. Sylva et Dacosta ont été récupérés à Yema (frontière de l'Angola) par Monsieur Bayard et son épouse qui suivaient avec beaucoup de peine le communiqué qui passait à la radio faisant écho de deux enfants en profonde détresse. Ils s'y sont rendus pour voler à leur secours et ces deux enfants sont là depuis 5 ans. Ambroso et Miriam se trouvent dans la même situation que les deux précités et sont là depuis 4 ans.

4.2.5.3 Mobiles de rupture familiale des enfants du centre Bayard

Le décès de deux parents rendant l'enfant pur orphelin constitue la cause ultime pour laquelle le centre Bayard les récupère et les prend en charge ; telle est la situation de la plupart de ces enfants.

4.2.5.4 Atouts, ressources et projets du centre Bayard

Le centre Bayard a redonné la joie de vivre à certains enfants autrefois abandonnés. La réinsertion, ou mieux l'insertion sociale, de ces orphelins n'est envisagée que dans la perspective de leur vie majeure quand ils seront en mesure de s'auto prendre en charge, car jusque-là le centre n'a pas de traces des membres de famille de ces enfants. Monsieur Bayard et son épouse s'efforcent donc de les traiter comme leurs propres enfants. Certains d'entre eux sont tellement jeunes qu'ils ne connaissent rien de leur passé.

Le centre tire ses principales ressources de l'agriculture avec un verger d'arbres fruitiers plantés dans la concession qui abritera plus tard la construction de l'orphelinat dont un plan est déjà conçu et le financement recherché.

A l'instar des autres centres d'hébergement, le centre Bayard a bénéficié de la générosité de la société VODACOM en période de fête ainsi que du Vice-Maire de la ville de Boma qui ont apporté vivres, draps et habits aux enfants.

Contacts : Monsieur Kumbu Malonda Bayard
Av. Lisala n° 26 Q. SEKA MBOTE
Commune de Kabondo

4.3 STRUCTURES IDENTIFIEES A MBANZA - NGUNGU

4.3.1 Bureau Caritas Développement

C'est la structure qui coordonne, appuie et accompagne les actions des ONG qui s'occupent des enfants dans l'hinterland de Mbanza-Ngungu.

4.3.2 Association des Volontaires Indépendants pour la protection Sociale, AVIS en sigle.

4.3.2.1 Historique

Cette association a été créée le 14 juin 1999 à l'initiative de Monsieur Benjamin Kuzangulu, infirmier propriétaire du centre de santé Bosembo, ému par des nombreux cas sociaux des personnes malades, mais sans argent et qu'il fallait quand même soigner par éthique. Au fil du temps, il regroupera les collègues infirmiers gestionnaires des autres centres qui avaient fait le même constat. D'où, l'idée lui est venue de créer, avec ses collègues membres du corps médical, une association pour venir en aide sanitaire à toutes ces personnes défavorisées : vieillards, veuves, orphelins, personnes sinistrées,... Avec le temps, AVIS a choisi de se concentrer sur la prise en charge intégrale des orphelins de père et de mère. compte tenu de leur vulnérabilité particulière.

4.3.2.2 Enfants encadrés par AVIS

AVIS assure l'encadrement d'une première catégorie de 142 orphelins qui ne bénéficient que de la prise en charge sanitaire. La deuxième catégorie est formée de 40 orphelins choisis parmi les 142 compte tenu de leur vulnérabilité particulière. Ceux-ci bénéficient d'une prise en charge intégrale : scolarisation, santé, habillement, nutrition (ces enfants ont deux repas chaque jour). Un superviseur est attaché à chaque domaine de la vie de ces 40 enfants (santé, scolarité, nutrition et habillement) pour en assurer le suivi. Pour la restauration et la détente des enfants, AVIS dispose d'un réfectoire de 40 chaises et 10 tables, d'un congélateur de 480 litres, d'une cuisinière, d'un téléviseur, d'une radio et de la vaisselle.

4.3.2.3 Mobiles de rupture familiale des enfants d'AVIS

Les enfants pris en charge par AVIS sont ceux dont les deux parents sont décédés, mais ils ne sont pas regroupés dans un centre d'hébergement, ils vivent plutôt dans des familles d'accueil. Cependant, AVIS est dans le besoin de

trouver un jour les moyens de construire un orphelinat puisqu'il se pose maintenant un problème de ségrégation entre les enfants pris en charge par AVIS et ceux qui ne le sont pas, au sein de la famille d'accueil, surtout en ce qui est de la restauration.

4.3.2.4 Atouts, ressources et projets d'AVIS

Des nombreux enfants autrefois en état de malnutrition sévère ont été remis en état nutritionnel et sanitaire équilibré grâce à AVIS. Avec ses vingt membres actifs dont plusieurs font partie du corps médical, AVIS jouit d'une notoriété locale dans le travail effectué auprès des orphelins.

Il tire ses ressources des cotisations de membres qui apportent chacun 5\$ par mois, des dons volontaires, des appuis des structures partenaires comme Caritas-Développement, PNUD/UNOPS, BCECO et PAM. Des travaux agricoles dont le terrain venait d'être acquis au village Boko vont bientôt être lancés pour continuer à soutenir la prise en charge de ces orphelins.

Contacts de l'AVIS : Mr Benjamin KUZANGULU 081 511 48 68

- Bureau sis avenue Bangala n° 7
- Réfectoire sis avenue Zatumua n° 29
Quartier Révolution

4.3.3 Le Projet d'Assistance aux Enfants en Détresse, P.A.E.D. en sigle

Œuvre initiée par feu - Abbé Alphonse Kavenadiambuko au sein de la paroisse Sainte Thérèse, ce projet existe depuis l'an 2000 et s'occupe de 50 enfants vulnérables, pas nécessairement orphelins. Mais les actions menées auprès de ces enfants sont du même type qu'AVIS, à la seule différence que PEAD distribue des vivres mensuels en lieu et place du réfectoire organisé par AVIS.

Contact : Mr DINANZEYE, Av. Muene-Ditu n° 49 / tél. 081 517 89 18

Quelques autres structures naissantes méritent aussi d'être signalées :

4.3.4 L'Enfance En Détresse :

ONG située sur l'avenue de l'ISP au sein de l'ancien couvent de sœurs de l'Immaculée Conception. Elle apporte une assistance passive auprès des enfants vulnérables (en particulier les EVDR) résidant dans les voisinages du quartier Noki dans la ville de Mbanza-Ngungu.

4.3.5 Une structure ecclésiastique non encore baptisée s'occupe de quelques EVDR au sein de la paroisse Christ Roi de Mbanza-Ngungu.

4.4 STRUCTURE IDENTIFIEE A KUILU – NGONGO : A.C.O.

A Kuilu-Ngongo, il existe une seule structure qui est, en réalité, une ONG de santé et de protection sociale, dénommée ACTIONS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DES ORPHELINS AU BAS-CONGO (A.C.O./ Bas-Congo).

Basée à Kuilu-Ngongo depuis le 26/01/1999, cette ONG conduite par le Révérend Pasteur MATUBA travaille en collaboration avec les ministères de la santé et des affaires sociales et s'occupe uniquement des personnes victimes du VIH (OEV, PVV et Veuves du VIH). Elle fonctionne avec 5 structures chargées de la conduite des affaires de l'ONG, mais ses membres sont les bénéficiaires de ses actions (50 OEV, 25 veuves et 10 PVV).

Quant à ses actions :

- Les OEV bénéficient d'une trousse scolaire annuelle et d'une prise en charge en frais scolaires jusqu'à l'âge de 16 ans pour qu'ils terminent au moins l'école primaire (sic !);
- Les responsables des familles victimes du VIH et les PVV reçoivent, une fois par mois, des vivres pour le ménage et un appui en AGR par l'octroi de marchandises à vendre (riz, sucre,...), et l'ONG fait le suivi pour le maintien et le progrès du fonds de roulement commercial ;
- Les PVV bénéficient d'un accompagnement psychosocial et sanitaire en soins de santé primaires et en IO (Infections Opportunistes), spécialement pour ceux qui développent déjà la maladie ;

ACO ne dispose pas d'un centre d'hébergement de toutes ces personnes, car elles vivent dans les familles d'accueil où s'effectue le travail de suivi.

Comme partenaires, ACO bénéficie de l'appui du PNL, PNUD (volet SIDA), BCECO (volet protection sociale), AMO-CONGO (formation et orientation), CDV (Conseil et Dépistage Volontaire).

Note : *Quoi qu'elle se soit concentrée sur les victimes du VIH, cette ONG dispose des potentialités d'encadrement des EVDR pour leur réinsertion.*

Contacts d'A.C.O. : Bureau situé au Camp hôpital de la Compagnie Sucrière
Pasteur MATUBA 081 510 71 61.

4. 5 Dans la zone de santé de Kuilu-Ngongo, on peut aussi signaler la présence de la Société Saint Vincent de Paul de la paroisse catholique de Lukala qui a commencé à s'occuper des orphelins, faisant ainsi de la prévention sociale pour limiter la prolifération des EVDR.

CONCLUSION

Les stratégies de réunification familiale des EVDR constituent la préoccupation majeure de cette étude, mais de nombreuses structures d'encadrement des enfants sont déjà en train de travailler dans la même optique. Tant bien d'autres font de la prévention sociale pour essayer d'arrêter la prolifération du phénomène en volant au secours des enfants en détresse, mais vivant encore sous le toit familial, et qui sont des potentiels candidats à la rue si rien n'est fait pour les sortir de la précarité dans laquelle ils vivent maintenant.

La présentation de ces différentes structures suggère la recherche des effets de synergie entre ce qui est en train d'être fait par ces structures et ce qui est recherché par la présente étude afin que les efforts combinés et/ou soutenus aboutissent à un résultat meilleur plutôt que d'agir en ordre dispersé.

CONCLUSION GENERALE

L'étude sur les alternatives de réunification familiale s'était assignée comme objectif l'analyse de l'ampleur du phénomène d'exclusion sociale dans la province du Bas-Congo pour en dégager les causes et proposer des stratégies pouvant favoriser ladite réunification souhaitée et recherchée pour le bien des enfants et des femmes d'abord, et par conséquent, de toute la société.

Les résultats d'enquête menée auprès des groupes de personnes concernées par cette étude soulèvent d'énormes défis à relever. L'analyse ayant été faite par catégorie, il se dégage pour chacune d'elles essentiellement ce qui suit :

a) En ce qui concerne les femmes chefs des ménages

La rupture familiale est principalement due au décès de l'époux, à son départ avec retour désespéré et au refus de la polygamie par la femme. Dans la vie de familles monoparentales qu'elles mènent, les femmes éprouvent d'énormes difficultés à élever leurs enfants et autres membres de famille à leur charge. Les besoins essentiels du ménage sont difficilement satisfaits, et la scolarisation des enfants souvent sacrifiée compte tenu de son coût de plus en plus élevé.

Elles sont victimes d'harcèlements, d'injures et humiliations diverses à cause de leur statut et de l'absence d'un protecteur, garant de la famille : l'homme. Les veuves sont dans une situation toute particulière encore du fait des pratiques coutumières défavorables à leur égard, allant jusqu'à l'expropriation des biens laissés par leurs défunts époux.

Mais globalement, les femmes chefs des ménages ne se lassent pas à lutter pour la survie de leurs ménages par l'exercice majoritaire du petit commerce et de l'agriculture. Ainsi, dans le cas précis du Bas-Congo, on ne trouve pas du tout celles qui ont des enfants ayant quitté la maison pour aller vivre dans la rue.

Pour toutes ces raisons, et certainement par crainte de revivre la souffrance autrefois infligée par les ex-époux, la plupart d'entre elles ne sont pas disposées à renouer avec eux pour œuvrer ainsi à la réunification familiale. Elles présentent plutôt d'autres attentes allant dans le sens de solliciter des appuis pouvant les aider à augmenter la capacité de prise en charge de leurs ménages.

Une faible proportion de femmes concentrées surtout en milieux urbains exprime tout de même le désir de renouer avec les pères de leurs enfants, à condition bien sûr que certains préalables soient réunis, notamment l'accord de

deux familles, le versement de la dot par le mari et le changement de comportement du mari irresponsable.

b) En ce qui concerne les enfants vivant dans la rue

L'enfant a droit à la réunification avec sa famille : il doit connaître ses parents, les rechercher et si possible, vivre avec eux. C'est pourquoi l'Etat est tenu de tout mettre en œuvre pour éviter les séparations des enfants d'avec leurs parents ou d'avec les personnes qui en ont la garde d'une part, et d'autre part, favoriser l'unification de la famille (en évitant d'accorder le divorce, par exemple).

L'analyse du phénomène des EVDR démontre qu'il est récent dans la province du Bas-Congo, car la majorité de ces enfants ont moins d'une année de vie dans la rue, et sont âgés de moins de 15 ans ; ce jeune âge constitue un atout majeur dans la recherche de la réunification, car ces enfants n'ont peut-être pas encore viscéralement pénétrés des pratiques abominables de cette vie.

Les causes qui expliquent ce phénomène sont légion, mais il est établi sur base des résultats de l'enquête que c'est la pauvreté des parents, leur irresponsabilité et leur décès (surtout de la mère), la maltraitance domestique, et le soupçon de sorcellerie qui sont les principales causes qui conduisent les enfants à quitter le toit familial pour aller vivre dans la rue.

La plupart de ces enfants regrettent la vie qu'ils mènent et n'en sont pas du tout satisfaits, ils ont exprimé le désir de rentrer à l'école ou d'apprendre un métier pour qu'ils soient aussi utiles à la société. Globalement, ils sont disposés à renouer avec le milieu familial si l'environnement leur était rendu favorable.

De tout ce qui précède, des actions ci-après peuvent être envisagées pour améliorer la situation de femmes chefs des ménages, arrêter la prolifération du phénomène des EVDR et favoriser leur réunification familiale :

RECOMMANDATIONS

- 1) Intervenir en priorité sur des actions préventives, en amont de la survenance des causes de la rupture familiale, tant pour les femmes que pour les enfants, par :
 - la sensibilisation des familles à plus de solidarité et de responsabilité dans l'encadrement des enfants, surtout des orphelins, pour leur prise en charge collective ;

- la vulgarisation du code de la famille et l'encouragement des jeunes candidates au mariage d'exiger le mariage civil pour une meilleure protection juridique de leurs unions et le respect de leurs droits ;
 - appuyer le travail des structures qui ont fait preuve de leur capacité à travailler au milieu de l'enfance défavorisée pour accroître leur capacité d'intervention et leur efficacité sur terrain.
- 2) Travailler avec les églises au sein desquelles fonctionnent des structures d'encadrement des femmes chefs des ménages, les ONG féminines, les services de la CONDIFFA, et des affaires sociales, en vue de l'identification et de la catégorisation de femmes à qui des appuis sociaux en AGR peuvent être accordés ;
 - 3) Faire le plaidoyer pour une prise en charge des orphelins au-delà de l'école primaire de manière à leur donner la chance de terminer au moins l'école secondaire, niveau après lequel ils peuvent être en mesure de voler de leurs propres ailes, sinon ils retournent à la précarité initiale;
 - 4) Travailler en synergie avec les structures déjà opérationnelles dans la lutte contre le phénomène des EVDR et leur réinsertion familiale en approfondissant la démarche de quelques cas de médiation décrite dans ce rapport et en tenant compte des desiderata exprimés ;
 - 5) Effectuer le recensement des EVDR selon les zones de santé, travailler à leur regroupement dans des Centres de Transition Rue – Famille à identifier et appuyer là où ils existent, sinon à créer, en vue de leur traitement psychothérapeutique et sanitaire d'abord, et ensuite leur scolarisation et/ou initiation aux métiers selon le cas ;
 - 6) Sensibiliser et associer les hommes de Dieu qui ont la compassion des enfants (et non les charlatans qui les chargent de la sorcellerie sans les aider à s'en sortir) et qui ont la formation théologique ou psychosociologique aux soins psychothérapeutiques à apporter à ces enfants ;
 - 7) Militer davantage pour que l'enseignement des enfants devienne gratuit et obligatoire au niveau primaire en RDC, car elle dénouera l'essentiel des problèmes que notre pays rencontre avec les enfants ; l'école constituant le plus précieux cadeau que l'on peut offrir à un enfant.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (i) Bungu et Maziku, *Droits et protection de l'enfant*, RCN, inédit.
- (ii) Convention relative aux droits de l'enfant, inédit.
- (iii) Katwembé et Rhighéné, *Enfants congolais : enfants sans droits*, in Nouvelle tribune des droits de l'enfant, juillet 2004.
- (iv) MASIALA MASOLO, les enfants de personne, éd. Enfance et Paix, Kinshasa, 1990.
- (v) Ngoma Binda, Rôle de la femme et de la famille dans le développement, IFEP, Kinshasa, 1999
- (vi) OUA, *la Charte Africaine des droits et du bien – être de l'enfant*, inédit.
- (vii) Pierre de Quirini S.J., Des lois pour les jeunes, CEPAS, 1989.
- (viii) PNUD, *Rapport National sur le Développement Humain : Gouvernance et Développement Humain en RDC*, Kinshasa, 2001.
- (ix) RDC/UNICEF, *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes MICS2*, Rapport d'analyse, 2002.
- (x) RDC/UNICEF, *Analyse de la Situation des Enfants et des Femmes (ASEF)*, Rapport Général, 2003.

ANNEXES.

I. Répartition des dépenses des ménages dirigés par les femmes

Dépenses du loyer	Effectif	Fréquence
0	179	64
Moins de 2000	43	15
2000 à 4000	34	12
4000 à 6000	16	6
6000 à 8000	3	1
8000 et plus	5	2
Total	280	100
Moyenne=1040		
Dépenses des soins de santé	Effectif	Fréquence
0	74	26
Moins de 2000	87	31
2000 à 4000	54	19
4000 à 6000	33	12
6000 à 8000	17	6
8000 et plus	15	5
Total	280	100
Moyenne = 2390		
Dépenses de restauration	Effectif	Fréquence
0	28	10
Moins de 10000	47	17
10000 à 20000	97	35
20000 à 30000	46	16
30000 à 40000	46	16
40000 et plus	16	6
Total	280	100
Moyenne = 18465		
Dépenses eau et électricité	Effectif	Fréquence
0	128	46
Moins de 1000	42	15
1000 à 2000	60	21
2000 à 4000	34	12
4000 à 5000	3	1
5000 et plus	13	5
Total	280	100
Moyenne = 1065		
Dépenses de scolarité	Effectif	Fréquence
0	70	25
Moins de 2000	54	19
2000 à 4000	57	20
4000 à 6000	35	13
6000 à 8000	19	7
8000 et plus	45	16
Total	280	100
Moyenne = 3350		

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des affaires Sociales
Division provinciale des affaires Sociales
Province du Bas-Congo

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SUR
LES ALTERNATIVES DE REUNIFICATION DES ENFANTS
EN RUPTURE FAMILIALE

1. Numéro du questionnaire :
2. Site d'enquête :
3. Enquêteur :
4. Date de l'enquête :
5. Superviseur :

Note technique à l'intention des enquêteurs

Introduction :

Mon nom est Je travaille pour le compte de la Division provinciale des Affaires sociales. Avec d'autres enquêteurs, nous interrogeons les enfants de rue dans le but de découvrir les réalités qu'ils vivent et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Vous a-t-on déjà interrogé à ce sujet ?

Si l'enquêté a déjà été interrogé, il ne faut plus l'interroger à nouveau. Dites-lui que vous ne pouvez pas l'interroger pour la deuxième fois. Remerciez-le et mettez fin à l'interview. S'il n'a pas encore été enquêté avant, continuez l'interview.

J'aimerais que nous puissions dialoguer pendant quelques minutes autour de la vie que vous menez dans la rue. Nous voulons savoir ce qui vous a conduit dans la rue, et comment faites-vous pour tenir le coup de la vie dans votre situation. Nous voulons aussi que vous puissiez nous dire ce que nous pouvons faire pour vous en vue de l'amélioration de votre condition actuelle. Soyez sincère dans les réponses que vous allez nous donner, et ayez tous vos apaisements, car vos réponses seront gardées confidentiellement. Votre collaboration sincère nous permettra de savoir ce qu'il faut pour vous aider à mener une vie sociale régulière. Pouvons – nous commencer ?

I. Identification de l'enquêté (e) (Données à caractère personnel)

N°	Questions	Réponses	Codes
Q101	Quel est votre genre ?	Masculin Féminin	1 2
Q102	Quel est votre âge ?	[] []	
Q103	Quelle est la taille de votre ménage c'ad Vous étiez à combien dans votre maison ?	[] []	
Q104	Quelle est l'appartenance religieuse de vos parents / tuteurs ?	Sans religion Catholique Protestante Kimbanguiste Musulmane Orthodoxe Traditionnelle Eglise Indépendante Mouvements spirituels Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Q105	Les parents sont-ils en vie ?	Papa en vie mais maman morte Maman en vie mais Papa mort Maman et papa sont morts Maman et Papa sont en vie	1 2 3 4
Q106	Profession des parents/ tuteurs	Sans profession Fonctionnaire de l'Etat Femme au foyer Femme de ménage Fonction libérale Agriculteur (trice) Commerçant (te) Employé (e) d'entreprise privée	1 2 3 4 5 6 7 8
Q107	Connaissez-vous l'adresse des parents/ tuteurs ?	Oui Non	1 2
Q108	Niveau d'instruction des parents/ tuteurs	Sans instruction Primaire Secondaire Professionnelle Universitaire & Supérieur	1 2 3 4 5

II. Mobiles de rupture avec la famille

N°	Questions	Réponses	Codes
Q201	Pourquoi vous retrouvez-vous dans la rue ? Ou Pourquoi avez-vous quitté la maison familiale ?	Décès de parents / tuteurs Divorce Soupçon de sorcellerie Maltraitance domestique Désir de libertinage Guerre Suivisme Pauvreté des parents/ tuteurs Turbulences de l'enfant Crainte de la correction des parents	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

III. Organisation des enfants dans la rue

N°	Questions	Réponses	Codes
Q301	Depuis combien de temps êtes-vous dans la rue ?	[] []	
Q302	Où passez-vous la nuit ?	Sur les étalages du marché Dans une maison abandonnée Dans une école Au stade Devant les magasins Dans une église Dans un centre d'hébergement	1 2 3 4 5 6 7
Q303	Comment vivez-vous	En groupe ou bande Seul	1 2
Q304	Si en groupe, avec qui ?	Avec son (ses) frère(s) sœur(s) Amis sans lien de proximité familiale	1 2
Q305	Que faites-vous pour subvenir à vos besoins ?	Petits métiers Enfant de course Mendicité Vol Rien Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6
Q306	Combien gagnez-vous par jour ?	[] FC	
Q307	Quelle est l'affectation de votre revenu (Ou que faites-vous avec votre argent) ?	Satisfaction besoins personnels Appui à la famille d'origine Epargne personnelle Entraide entre amis du groupe Autres (à préciser)	1 2 3 4 5
Q308	Ce revenu est-il suffisant ?	Oui Non	1 2
Q309	Si non, quels sont les mécanismes d'appui ?	Mendicité Vol Intervention des œuvres de charité Intervention de la famille Autres (à préciser)	1 2 3 4 5
Q310	Que faites-vous en cas de maladie ?	Aller dans un centre de santé Automédication Produits traditionnels Demande d'assistance La prière Rien Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7
Q311	Quelles sont les formes de violence dont vous êtes victime ?	Violence physique Violence sexuelle Violence morale (humiliation) Exploitation par le travail Autres (à préciser)	1 2 3 4 5
Q312	Etes-vous satisfait de la vie que vous menez dans la rue ?	Oui Non	1 2

IV. Possibilités de réunification familiale

N°	Questions	Réponses	Codes
Q401	Etes-vous encadré par une structure de réinsertion ?	Oui Non	1 2
Q402	Si oui, laquelle ?	ONG & Fondation Eglise Affaires sociales Autres (à préciser)	1 2 3 4
Q403	Qu'attendez-vous qu'on fasse pour améliorer votre situation ?	Apprendre un métier Aller à l'école Retourner chez les parents Recevoir de quoi faire un commerce Rejoindre un centre d'hébergement Trouver du travail Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7
Q404	Etes-vous prêt à retourner dans votre famille ?	Oui Non	1 2
Q404	Y-a-t-il dans votre groupe des enfants qui vous ont quitté ?	Oui Non	1 2
Q405	Si oui, pour quelle destination ?	Ils sont rentrés en famille Ils ont changé de ville Ils sont morts Ils ont trouvé du travail Ils se sont installés	1 2 3 4 5

Merci pour votre franche collaboration !

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère des affaires Sociales
Division provinciale des affaires Sociales
Province du Bas-Congo

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE SUR
LES ALTERNATIVES DE REUNIFICATION DES FEMMES
EN RUPTURE FAMILIALE

1. Numéro du questionnaire :
2. Site d'enquête :
3. Enquêteur :
4. Date de l'enquête :
5. Superviseur :

Note technique à l'intention des enquêteurs

Introduction :

Mon nom est Je travaille pour le compte de la Division provinciale des Affaires sociales. Avec d'autres enquêteurs, nous interrogeons les femmes chefs de ménages (càd femmes vivant seules avec leurs enfants ou membres de famille sans époux) dans le but de découvrir les réalités qu'elles vivent et les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Vous a-t-on déjà interrogé à ce sujet ?

Si l'enquêtée a déjà été interrogée, il ne faut plus l'interroger à nouveau. Dites-lui que vous ne pouvez pas l'interroger pour la deuxième fois. Remerciez-la et mettez fin à l'interview. Si elle n'a pas encore été enquêtée avant, continuez l'interview.

J'aimerais que nous puissions dialoguer pendant quelques minutes autour de la vie que vous menez en étant seule avec vos enfants, sans leur père. Votre collaboration nous permettra de trouver des solutions aux souffrances qu'endurent les nombreuses femmes qui sont dans une situation semblable à la vôtre pour l'une ou l'autre raison. Nous voulons aussi que vous puissiez nous dire ce que l'on peut faire pour vous en vue de l'amélioration de votre condition actuelle. Soyez sincère dans les réponses que vous allez nous donner, et ayez tous vos apaisements, car vos réponses seront gardées confidentiellement. L'interview durera au plus 30 minutes. Pouvons – nous commencer ?

Identification de l'enquêtée & Données à caractère personnel

N°	Questions	Réponses	Codes
Q101	Quel est votre âge ?	[] []	
Q102	Quel est votre niveau d'instruction (ou quelles études avez-vous fait) ?	Sans instruction Primaire Secondaire Professionnel Universitaire & Supérieur	1 2 3 4 5
Q103	Vous avez combien d'enfants biologiques (issus de votre sein) ?	[] []	
Q104	Vous avez combien d'autres personnes à charge en plus de vos enfants ?	[] []	
Q105	Quelle était votre union antérieure ?	Mariage civil Mariage coutumier Plusieurs unions Union libre/ union de fait	1 2 3 4
Q106	Que faites-vous dans la vie ?	Sans profession Fonctionnaire de l'Etat Femme au foyer Femme de ménage Fonction libérale Agricultrice Commerçante Employée d'entreprise privée Professionnel de sexe Artisanat	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Q107	Quelle est votre appartenance religieuse ?	Sans religion Catholique Protestante Kimbanguiste Musulmane Orthodoxe Traditionnelle Eglise Indépendante Mouvements spirituels Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
Q108	Quel est votre état matrimonial ?	Veuve Divorcée Séparée de fait Abandonnée Fille mère	1 2 3 4 5
Q109	Depuis quand êtes –vous seule ?	[] []	

II. Mobiles de la rupture familiale

N°	Questions	Réponses	Codes
Q201	Pourquoi vous retrouvez-vous seule chef de ménage (sans votre mari) ?	Décès de l'époux	1
		Divorcée	2
		Refus de la polygamie	3
		Violence conjugale	4
		Conflit avec la belle famille	5
		Infidélité	6
		Décès fréquents des enfants	7
		Présomption de sorcellerie	8
		Désir d'indépendance	9
		Difficultés économiques	10
		Stérilité	11
		Départ de l'époux (abandon)	12
		Appartenance ethnique différente	13

III. Conditions socio-économiques du ménage

N°	Questions	Réponses	Codes
Q301	Quel titre avez-vous sur votre habitation ?	Locataire	1
		Propriétaire	2
		Co-propiétaire	3
		Gardiennne de la maison d'un tiers	4
		Habitation familiale	5
		Sous logée	6
Q302	Avez-vous d'autres sources de revenu ?	Oui	1
		Non	2
Q303	Si oui, lesquelles ?	Femme de ménage	1
		Fonction libérale	2
		Agricultrice	3
		Commerçante	4
		Employée d'entreprise privée	5
		Professionnelle de sexe	6
		Autres (à préciser)	7
Q304	Nombre d'enfants en âge de scolarité	[] []	
Q305	Nombre d'enfants scolarisés au primaire	[] []	
Q306	Nombre d'enfants scolarisés au secondaire	[] []	
Q308	Nombre d'enfants scolarisés au niveau supérieur	[] []	
Q309	Que faites-vous en cas de maladie dans le ménage ?	Automédication	1
		Aller dans un centre de santé	2
		Produits traditionnels	3
		Demande d'assistance aux tiers	4
		Recours à la famille	5
		La prière	6
		Rien	7
		Autres (à préciser)	8

Q310	Combien vous coûte en moyenne mensuellement	Loyer [] Nourriture [] Loisir [] Scolarité [] Soins de santé [] Habillement [] Eau & Electricité []	
Q 311	Bénéficiez-vous d'un appui quelconque ?	Oui Non	1 2
Q312	Si oui, de qui ?	Père de mes enfants Membres de famille ONG Mutuelle Eglise Amis Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7
Q313	Etes- vous victimes de violence de la part des hommes ou de voisins (voisines) ?	Oui Non	1 2
Q314	Si oui, quelles formes de violence subissez-vous ?	Harcèlement sexuel Exploitation sexuelle Discrimination Violences physiques Humiliation & Injures Pratiques coutumières défavorables Viol Avortement forcé Autres (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9

IV. Perspectives de réunification familiale

N°	Questions	Réponses	Codes
Q401	Qu'attendez-vous qu'on fasse pour améliorer votre situation ?	Etre regroupé en famille Un fonds pour le petit commerce Apprentissage & Etudes Me procurer du travail Petit bétail pour élevage Petit matériel du travail agricole Améliorer le salaire actuel	1 2 3 4 5 6 7
Q402	Etes-vous prêt à renouer avec le père de vos enfants ?	Oui Non	
Q403	Si oui, à quelles conditions ?		
Q404	Si non, pourquoi ?		
Q405	Avez-vous des enfants qui vous ont quitté pour aller vivre dans la rue ?	Oui Non	1 2

Merci pour votre franche collaboration

TABLE DES MATIERES

Table des matières	i
Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	vi
Abréviations	vii
Remerciements	viii

INTRODUCTION GENERALE..... 1

1. Contexte de l'étude.....	1
2. Objectifs de l'étude	2
3. Contenu du rapport.....	3

CHAPITRE I : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE 4

Introduction	4
I.1 Choix méthodologique.....	4
I.2 Méthode d'échantillonnage.....	5
1.2.1 Unités de sondage.....	5
1.2.2 Bases de sondage.....	6
1.2.3 Taille de l'échantillon.....	6
1.2.4 Répartition des unités enquêtées par site.....	6
I.3 Outils de collecte des données	7
1.3.1 Questionnaires d'enquête	7
1.3.2 Guide d'entretien des focus group	8
I.4 Collecte des données et travail de terrain	8
I.5 Exploitation des données	9
I.5.1 Traitement des données.....	9
I.5.2 Analyse et rédaction du rapport	10

CHAPITRE II ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETE SUR LES ALTERNATIVES DE LA REUNIFICATION DES FEMMES EN RUPTURE FAMILIALE

INTRODUCTION.....	11
2.1 Caractéristiques socio-démographiques de la population enquêtée.....	11
2.1.1 Structure par âge.....	11
2.1.3 Structure des femmes seules selon la taille des ménages.....	15

2.1.4 Niveau d’instruction et activité socio-professionnelle des femmes	17
2.2 Causes de la rupture familiale des femmes.	18
2.2.1 Les avis des femmes enquêtées sur la rupture familiale.	19
2.2.2 Ancienneté des familles monoparentales dirigées par les femmes	19
2.3 Conditions socio-économiques des ménages dirigés par les femmes.	20
2.3.1 Cadre de vie et statut d’occupation des logements.	21
2.3.2 Sources des revenus des femmes et leur affectation.	21
2.3.3 Violences faites à la femme chef de ménage.	24
2.4 Quid de la réunification des femmes en rupture familiale.	25
2.4.1 Disponibilité des femmes à œuvrer pour la réunification familiale.	25
2.4.2 Les attentes des femmes chefs des ménages	28
2.4.3 Corrélation femmes chefs des ménages et enfants vivant dans la rue.	29
CONCLUSION	29
CHAPITRE III ANALYSE DES RESULTATS D’ENQUETE SUR LES	
ALTERNATIVES	
DE LA REUNIFICATION DES ENFANTS EN RUPTURE	
FAMILIALE	
3.1 Introduction	31
3.1 Caractéristiques socio - démographiques de la population enquêtée	31
3.1.1 Structure de la population par âge et par sexe.....	31
3.1.2 Structure des EVDR selon la taille de leurs ménages d’origine	34
3.1.3 Structure des EVDR selon la religion de leurs parents/tuteurs	35
3.1.4 Survie des parents.....	36
3.1.5 Connaissance des adresses des parents/tuteurs par les EVDR.....	37
3.2 Analyse des causes de la rupture familiale des enfants.....	38
3.2.1 Les raisons évoquées par les EVDR	38
3.2.2 Ancienneté de vie dans la rue.....	39
3.3 Organisation sociale des enfants vivant dans la rue.....	40
3.3.1 Abri et mode de vie des EVDR.....	40
3.3.2 Mécanismes de survie développés par les EVDR.....	41
3.3.2.1 Source des revenus et leur affectation.....	41
3.3.3 Problèmes de santé et violences subies par les EVDR.....	43
3.3.3.1 Problèmes de santé.....	43
3.3.3.2 Violences subies par les EVDR	43
3.4 Etude de possibilités de réunification des EVDR avec leurs familles	44
3.4.1 Degré de satisfaction ressentie par les EVDR dans leur mode de vie.....	44
3.4.2 Encadrement actuel des EVDR	45

3.4.3 Analyse des attentes exprimées par les EVDR	46
3.4.4 Disponibilité des EVDR à la réunification.....	46
CONCLUSION	48
CHAPITRE IV PANORAMA DES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN RUPTURE FAMILIALE	
Introduction	49
4.1 STRUCTURES IDENTIFIEES A MATADI	49
4.1.1 La Fondation Sauvons Les Enfants.	49
4.1.2 Le Centre de Récupération des Enfants en Difficulté, CRED en sigle.	51
4.2 STRUCTURES IDENTIFIEES A BOMA	53
4.2.1 Le Centre pour la Protection et l'Encadrement de l'Enfant, CE.P.E.E.....	53
4.2.2 L'institut des sœurs oblates de Notre Dame de Lourdes.....	54
4.2.3 Le Groupe d'Intervention Technique pour le Développement	55
4.2.4 Le Centre de Regroupement, d'Encadrement et de Récupération des	57
4.2.5 Le Centre BAYARD de SEKAMBOTE.....	58
4.3 STRUCTURES IDENTIFIEES A MBANZA - NGUNGU	60
4.3.1 Bureau Caritas Développement.....	60
4.3.2 Association des Volontaires Indépendants pour la protection	60
4.3.3 Le Projet d'Assistance aux Enfants en Détresse, P.A.E.D. en sigle	61
4.3.4 L'Enfance En Détresse :.....	61
4.4 STRUCTURE IDENTIFIEE A KUILU – NGONGO : A.C.O.....	62
CONCLUSION	63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	67
ANNEXES.	68